



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
(suite*) :

a) Rapport du Bureau

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, l'Assemblée générale commencera par examiner le deuxième rapport du Bureau, qui fait l'objet du document A/37/250/Add.1. Au paragraphe 1, *a* et *b* dudit rapport, le Bureau recommande d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire intitulée "Cessation immédiate et interdiction des essais d'armes nucléaires" et de renvoyer cette question à la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé (décision 37/402).

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au paragraphe 2, *a* et *b* du même rapport, le Bureau recommande d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire intitulée "Intensification des efforts pour que soit écartée la menace d'une guerre nucléaire et que l'énergie nucléaire puisse être mise en valeur sans danger", et de renvoyer cette question à la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé (décision 37/402).

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Président de la Première Commission sera informé des décisions qui viennent d'être prises.

4. Nous passons maintenant au paragraphe 3 du rapport du Bureau. Sur la base des recommandations du Comité des conférences, le Bureau recommande que l'Assemblée générale autorise les organes subsidiaires ci-après à tenir des séances pendant la trente-septième session de l'Assemblée générale :

a) Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel;

b) Comité des relations avec le pays hôte;

c) Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

5. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation du Bureau ?

Il en est ainsi décidé (décision 37/403).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

6. M. PAZ BARNICA (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, au nom du peuple et du Gouvernement du Honduras, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi également d'exprimer notre reconnaissance à votre éminent prédécesseur, M. Kittani, qui, dans l'exercice de ses fonctions durant une année particulièrement difficile, a su faire preuve d'habileté, de fermeté et de tact diplomatique. En tant que Latino-Américain, il m'est particulièrement agréable d'adresser nos salutations à M. Pérez de Cuéllar, éminent Secrétaire général, qui, avec la précieuse collaboration d'un Secrétariat dévoué aux nobles idéaux de l'Organisation, a su orienter et activer les différents domaines qui sont sous sa responsabilité avisée.

7. La création de l'Organisation des Nations Unies fut un signe d'espoir pour les peuples du monde. L'Organisation a créé les instruments de paix et de coopération nécessaires pour relever un monde prostré par la guerre. Si la rivalité idéologique des superpuissances a rapidement étouffé des initiatives valeureuses et nous a rapprochés plus encore de l'abîme de l'affrontement belliqueux, il est non moins certain que l'Organisation, tribune internationale de discussion ouverte, a permis à l'humanité de survivre. Si les réalisations ont été nombreuses et importantes au cours des années, nous nous retrouvons une fois de plus devant des événements qui réclament des Etats Membres un effort conscient tendant à renforcer le rôle de l'ONU et de ses principaux organismes dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

8. Il est de fait que les esprits sont aujourd'hui tourmentés, que bien des problèmes attendent depuis trop longtemps leur solution. Il est certain que des tensions intérieures et extérieures font leur apparition en différents points de la planète et nous font craindre pour la sécurité de l'univers. Nous avons vu en même temps croître démesurément, dans une course sans frein, le potentiel destructeur des armes nucléaires, des armes classiques et autres.

M. Mondgo (Congo), vice-président, prend la présidence.

9. La situation internationale apparaît encore plus sombre lorsque nous nous rendons compte, avec une vive préoccupation, que les moyens propres à prévenir

* Reprise des débats de la 4^e séance.

ou à résoudre les conflits sont bien souvent insuffisants, sans lien, lents ou, ce qui est pire encore, dissimulés ou ignorés par certains Etats ou même rendus inefficaces par ceux qui cherchent avant tout à assurer leur domination.

10. La fragilité de la structure internationale actuelle nous montre donc que, face aux dangers qui compromettent la paix et la sécurité internationales, nous devons faire preuve de bon sens et nous acquitter de notre obligation fondamentale envers le genre humain qui est de favoriser et de renforcer, par tous les moyens dont nous disposons, les mesures permettant de prévenir et de régler les conflits internationaux. Incontestablement, c'est là une tâche qui doit être entreprise au moins à deux niveaux : d'abord à l'échelon des Etats membres de la communauté internationale, ensuite à l'échelon des organisations internationales, mondiales et régionales.

11. Dans le premier cas, les Etats, pris individuellement, doivent imprimer une volonté de paix à la solution des conflits ou des tensions qui les concernent; apporter leur concours aux Etats qui sont leurs amis ou leurs voisins et qui sont impliqués dans une situation internationale critique afin de les aider à trouver une solution par des moyens pacifiques; appuyer l'application des résolutions prises par les organismes internationaux pour résoudre les conflits entre les Etats; et, enfin, respecter eux-mêmes les résolutions des organismes internationaux.

12. Dans le deuxième cas, nous devons travailler au renforcement et au perfectionnement des moyens de règlement pacifique qui s'offrent actuellement à tous les Etats Membres des Nations Unies, tout en recherchant des méthodes nouvelles et ingénieuses permettant de prévenir et de régler les conflits.

13. Mon pays, au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale, a plusieurs fois répété que l'avenir de l'humanité dépendait en fait des possibilités réelles de négociation et de concertation effective entre les différents intérêts qui existent et qui s'opposent sur la scène internationale et, à cet égard, nous ne pouvons manquer de soutenir fortement, au nom du Gouvernement et du peuple du Honduras, l'initiative précieuse qu'a prise le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1], pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la paix. Le Honduras félicite le Secrétaire général pour son rapport si opportun et demande aussi aux Etats Membres qui se consacrent à la noble mission de donner une nouvelle force aux moyens juridiques, institutionnels et diplomatiques dont dispose actuellement l'Organisation, de mettre pleinement en œuvre les principes et de réaliser les objectifs, établis par la Charte de San Francisco.

14. Le Honduras, afin d'allier le geste à la parole et la pensée à l'action, plus particulièrement depuis l'arrivée au pouvoir de son nouveau gouvernement constitutionnel et démocratique présidé par M. Roberto Suazo Córdova, a encouragé par tous les moyens l'instauration de la paix en Amérique centrale. Cette démarche pacifiste est profondément enracinée dans l'histoire et la conscience de notre peuple. Le Honduras est le pays central de notre région. Il a des frontières avec El Salvador, le Guatemala et le Nica-

ragua. Les eaux du Pacifique et de l'Atlantique baignent ses côtes.

15. Pendant le XIX^e siècle et une partie du XX^e siècle, le Honduras a subi les effets défavorables inhérents à sa situation géopolitique. Son sol a été souvent utilisé pour régler les conflits entre les différentes factions politiques des Etats voisins ainsi que les conflits entre Etats. Les remous politiques en Amérique centrale ont attisé les passions de nombreux habitants et les guerres intestines qu'ils ont provoquées ont causé bien des malheurs et des destructions. Heureusement, grâce à l'expérience historique que j'ai évoquée tout à l'heure, nous avons pu surmonter ces périodes et la nation hondurienne s'est renforcée, en remplaçant l'affrontement par les débats politiques, civilisés et démocratiques.

16. D'autre part, le développement des structures économiques du Honduras n'a pas permis l'apparition d'un groupe dominant ayant entre ses mains la majorité de la richesse nationale. Le principal élément de production, monopolisé par les intérêts étrangers, surtout dans le domaine des exportations, a contribué à l'appauvrissement du pays. Il n'y a donc pas au Honduras de différences économiques considérables entre les secteurs sociaux. Nous n'avons ni oligarchie hégémonique, ni aristocratie créole. Dès lors, il ne faut pas s'étonner que les personnages en vue sur les plans économique, professionnel et politique soient bien souvent d'origine modeste, arrivés par eux-mêmes grâce à un dur labeur.

17. Diverses mesures récentes font preuve de cette disposition laborieuse. Tout le monde constate que les pays qui ont le plus souffert de la crise sont ceux qui, comme mon pays, souffrent d'un manque de ressources énergétiques dans le continent américain. Cependant, le Honduras a fait un effort considérable pour adapter son économie et honorer tous ses engagements économiques et financiers, ce qui lui a permis de sauvegarder la stabilité de sa monnaie ainsi que l'image de marque d'un pays responsable sur le plan économique international.

18. Sur le plan social, le Honduras est fier de posséder un mouvement syndical libre, puissant et pluraliste. Le mouvement paysan existe depuis plus de 20 ans et il y a plusieurs associations de travailleurs ruraux qui comptent plus de 100 000 adhérents. Il existe également des organisations professionnelles de techniciens, d'artisans et d'industriels de petites, moyennes et grandes entreprises, ainsi que d'étudiants, de professeurs, de commerçants, d'éleveurs et d'agriculteurs. Nous avons quatre partis politiques qui représentent les différents courants de pensée du pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire compte des représentants de ces quatre courants. Voici presque 30 ans que les lois du travail protègent les travailleurs, et cela fait 20 ans que nous avons entrepris une réforme agraire et mis en place un système de sécurité sociale. D'un autre côté, la liberté de la presse est totale et les droits fondamentaux de l'homme sont pleinement observés.

19. Cela ne signifie pas pour autant que tous nos problèmes soient réglés, tant s'en faut. J'ai simplement voulu vous dire que nous vivons dans une société régie par le droit, qu'il existe une pluralité d'intérêts qui trouve son expression dans un cadre de libertés et

qu'il y a plus d'éléments qui nous unissent que d'éléments qui nous séparent. Nous nous sommes consacrés à une vie pacifique ainsi qu'au perfectionnement de nos institutions démocratiques.

20. Le développement politique, économique et social du Honduras est une réalité nationale tout à fait exceptionnelle pour l'Amérique centrale. La nation hondurienne, malgré le déficit social que nous connaissons dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitat, de l'alimentation et d'autres domaines, a réussi à créer une large cohésion autour de valeurs essentielles, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

21. Les Honduriens croient à la paix fondée sur la justice et à la justice dans la liberté. Ceux qui connaissent notre peuple savent que nous rejetons la violence de tous ordres. Les Honduriens pratiquent mieux que quiconque en Amérique centrale le dialogue pour le règlement de leurs divergences de vues. Nous avons foi en notre système électoral pour établir les pouvoirs publics, en accord avec l'idée que la société appuie tous les secteurs politiques impliqués dans les affaires de la communauté.

22. Ces valeurs de la nation hondurienne ont été réaffirmées grâce à un processus de restauration démocratique commencé en 1980, lorsque le peuple a été appelé à élire l'Assemblée nationale constituante. Des élections ont eu lieu, auxquelles ont participé 84 p. 100 des électeurs honduriens. Les nations démocratiques, quelle que soit leur expérience institutionnelle, n'ont pas toujours une participation populaire aussi forte. Il est évident que cette expression massive de la souveraineté populaire constitue dans l'histoire de notre pays, et surtout de l'Amérique centrale, un exemple transcendant pour ses retombées historiques.

23. Un an plus tard, en 1981, la confiance du peuple hondurien dans les solutions démocratiques par le libre exercice du suffrage, s'est traduit de manière plus frappante encore. Des observateurs de presque tous les pays du monde ont assisté à la création du système politique et juridique qui régit actuellement le destin de notre peuple.

24. Le peuple hondurien, sur la base de sa souveraineté, préconise une atmosphère d'entente politique, de paix sociale et de respect de la dignité humaine, en une période où cette région est le théâtre de violences et d'affrontements sociaux. La situation qui règne dans mon pays présente un contraste frappant avec l'abolition, dans d'autres pays, des libertés individuelles et publiques et avec le refus opposé aux peuples de ces pays d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination.

25. Voilà pourquoi le processus démocratique, lancé au Honduras avec tant de bonheur, représente incontestablement un motif d'espoir renouvelé pour la paix et la liberté ce qui, nous l'espérons, aura une incidence positive sur l'avenir de la région tourmentée d'Amérique centrale.

26. Le Honduras, son peuple et son gouvernement, sont pleinement conscients des circonstances qui menacent sa paix intérieure et la paix internationale. Le Honduras est pleinement conscient également du rôle qui lui revient dans la situation régionale actuelle. Le Président du Honduras, M. Roberto Suazo Cór-

dova, en assumant le pouvoir, a déclaré que son pays n'avait pas l'intention de se faire l'arbitre des angouisses, des attentes et des espérances régionales parce que tel n'était pas son rôle, mais qu'il souhaitait être un facteur d'équilibre et de concorde, en s'appuyant sur les principes de non-intervention et d'autodétermination et en contribuant à faire de l'Amérique centrale une région de coexistence pacifique où les peuples et les dirigeants établiront et maintiendront l'entente grâce à un dialogue constructif. Le Président du Honduras désire que l'Amérique centrale soit une zone de paix, qu'elle ne soit pas tourmentée par le fracas belliqueux des affrontements polarisés. Dans cet esprit, la politique extérieure du Honduras repose sur le postulat simple mais fort de l'internationalisation de la paix dans cette région troublée de notre continent.

27. Conformément à notre désir d'adopter des mesures concrètes en Amérique centrale afin d'atténuer les tensions et d'arrêter la violence aux conséquences irréparables, nous avons présenté une initiative de paix qui a été largement appuyée sur les plans national et international. Cette initiative se compose de six points qui, de l'avis de mon gouvernement, représentent les questions essentielles à discuter, sans exclure la possibilité d'en analyser d'autres, qui pourraient être proposées par d'autres Etats ayant, eux aussi, le désir d'aboutir à l'instauration de la paix dans la région. Voici ce que le Honduras propose.

28. Premièrement, il faudrait poser immédiatement les bases d'un désarmement général de la région, ce qui impliquerait non seulement l'arrêt de la course aux armements qui suscite tant de tensions et de déséquilibres dans les relations en Amérique centrale et à l'échelon du continent, mais encore une véritable réduction des armements et des effectifs militaires pour parvenir, dans les pays qui ont des forces armées, aux niveaux strictement nécessaires à la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi qu'au maintien de l'ordre public, en tenant compte des exigences et des critères acceptés universellement et reconnus par toutes les sociétés démocratiques régies par le droit. Ces bases devront comporter en outre des accords sur la catégorie d'armes sujettes à la limitation ou à l'interdiction dans le cadre de ce plan de désarmement général.

29. Deuxièmement, nous proposons de convenir aussi de réduire de manière objective et raisonnable le nombre des conseillers étrangers, militaires et autres, ainsi que de tous les éléments capables d'engendrer des doutes et des malaises ou de dénaturiser l'identité de chaque nation.

30. Troisièmement, nous proposons que soient étudiés et créés, d'un commun accord, des mécanismes appropriés de contrôle et de surveillance internationaux auxquels le Honduras est décidé d'adhérer, et nous proposons que soit exercé un contrôle sur le respect des engagements consacrés par les gouvernements de la région de l'Amérique centrale. Ce contrôle et cette vigilance s'étendraient aux pays en butte à des conflits ou dans des régions névralgiques mettant en cause la paix de la région comme par exemple, les ports, les aéroports, les zones frontières et les secteurs stratégiques. Mon pays est très sincèrement disposé à ouvrir sans réserve son territoire à tout type de contrôle et de surveillance internationale qui pourrait

être accepté d'un commun accord en vue d'établir et de renforcer la paix.

31. Quatrièmement, nous proposons de discuter et de créer ensemble des mécanismes plus efficaces pour arrêter le trafic d'armes dans la région.

32. Cinquièmement, nous proposons le respect absolu des frontières délimitées bien démarquées, et des lignes traditionnelles et de la juridiction des Etats de la région, afin que les nouveaux conflits qui pourraient se présenter dans un contexte territorial et maritime ne viennent pas altérer la paix.

33. Sixièmement, nous proposons de fixer les paramètres d'un dialogue permanent multilatéral qui, sur la base de cette initiative, permettrait de favoriser sur le plan interne les ententes politiques propres à renforcer un système démocratique et pluraliste qui assure le respect des libertés publiques et le droit des peuples à manifester librement leur volonté.

34. Nous prétendons que l'accumulation des armements est un danger latent qui menace le destin des nations et la survivance même du genre humain. Nous croyons donc que les dépenses excessives consacrées aux engins de guerre devraient servir à combattre la misère et la pauvreté, à favoriser le bien-être véritable des peuples, à accorder une assistance technique et scientifique, à surmonter le retard contre lequel se débattent les pays en voie de développement et à mettre en place un nouvel ordre économique international en vue de réduire les tensions qui se font jour de manière dramatique à notre époque.

35. Voilà donc comment nous luttons en faveur de la paix intérieure et internationale. Je désire cependant déclarer très clairement et fermement que le Honduras est victime de problèmes qui sont le fait des conflits internes qui agitent les nations qui l'entourent et constituent un danger pour sa sécurité. Le Honduras est menacé par le terrorisme qui, nous le savons, est encouragé directement de l'étranger. Ce terrorisme porte atteinte aux droits fondamentaux de l'homme et mine le processus de démocratie intégrale que nous avons amorcé. Les actes de terreur récemment perpétrés ont été rejetés par le peuple du Honduras qui repousse avec énergie toute forme de violence où il voit une forme d'action politique destructrice de la paix sociale et de la dignité humaine.

36. Le peuple du Honduras veut vivre en paix, travailler en paix, construire en paix, évoluer en paix, et sait que les chemins de la paix ont été frayés pour être utilisés pour la paix car nous vivons, aujourd'hui, en démocratie.

37. Le Gouvernement du Honduras est convaincu que la communauté internationale, représentée dans l'Organisation, doit adopter et perfectionner des instruments juridiques multilatéraux qui, tout en prévenant les causes des actes de terrorisme, doivent pouvoir combattre et punir ce fléau cynique qui est une offense pour la conscience des nations civilisées et des peuples qui cherchent à améliorer leur sort, à coexister en paix et à établir une compréhension dans la solidarité.

38. Le Honduras souhaite consacrer tous ses efforts à la consolidation de la démocratie politique et au développement économique et social. Il souhaite et a besoin d'un climat de paix et de sécurité, de stabilité

et d'harmonie pour surmonter la crise économique actuelle qui afflige le pays et pour amener en même temps la justice sociale par un changement pacifique. Il souhaite consacrer ses maigres ressources à la lutte contre la misère et au relèvement de la condition humaine, et ne veut pas rivaliser dans une course aux armements ruineuse. Le Honduras ne souhaite pour l'Amérique centrale, ni paix armée, ni un équilibre des forces alimenté par la possession d'armes de destruction perfectionnées.

39. Le Honduras tend la main aux pays qui sont disposés à travailler avec lui en s'associant à ses efforts en faveur de la paix, de la justice et de la liberté.

40. Avec le Costa Rica, le Honduras a continué de chercher des formules capables de résoudre les conflits surgis en Amérique centrale par la paix et la pratique de la démocratie. Le 4 octobre dernier a eu lieu à San José une réunion des ministres des affaires étrangères de différents pays d'Amérique centrale et des Caraïbes pour étudier des formules nous permettant d'atteindre réellement et effectivement ces objectifs. Il convient de signaler particulièrement la constitution d'un Forum pour la paix et la démocratie chargé de mettre en œuvre les initiatives de paix sur la base des accords conclus entre les Etats de la région.

41. Cette concertation des pays démocratiques a souligné le besoin de contribuer à la pacification de la région, de promouvoir et renforcer une institution démocratique intégrale des pays de la région et la nécessité de créer un système adéquat de coopération interrégionale et internationale dans différents domaines, dans le cadre de la paix, de la sécurité, de la démocratie et du développement.

42. Ce nouvel effort vigoureux s'inscrit dans le cadre de la proposition de paix du Honduras, étant donné que le dialogue multilatéral et permanent est la prémisses de base si nous voulons trouver des solutions convenables et durables.

43. Nous comptons que le Gouvernement du Nicaragua se joindra à cette nouvelle initiative et aux principes dont elle s'inspire car nous estimons qu'un Nicaragua qui fonde son processus révolutionnaire sur la démocratie, le pluralisme et le non-alignement serait un facteur essentiel de stabilité politique, de paix et de sécurité dans la région de l'Amérique centrale.

44. Le Secrétaire général, m'a demandé aujourd'hui, sans préjudice des autres instances et initiatives en cours, de profiter de mon passage ici pour voir le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua. J'ai accepté cette invitation fraternelle du Secrétaire général pour attester encore une fois, à l'Organisation des Nations Unies où convergent les objectifs de paix, de justice, de coopération et de liberté, la volonté inébranlable de dialogue du Gouvernement démocratique du Honduras, toujours prêt à un échange de vues de caractère global sur les problèmes qui agitent la région de l'Amérique centrale.

45. J'ai voulu exposer clairement et simplement ce qu'est le Honduras et quelle est sa contribution à la cause de la paix en Amérique centrale. La communauté internationale saura nous juger par nos actes. Avant de passer à d'autres questions faisant l'objet du débat général, je voudrais simplement rappeler avec toute la force dont mon gouvernement est capable, que nous continuerons à nous laisser guider, dans

notre conduite, par les principes de la non-intervention, du respect du droit des peuples à l'autodétermination et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, et surtout par le principe du règlement des différends par des moyens pacifiques. Je ne fais là que rappeler les paroles du Président du Honduras, M. Roberto Suazo Córdova, lorsque, s'adressant récemment aux Présidents du Mexique et du Venezuela, il a affirmé que :

“... les Honduriens ne recourront jamais à l'agression ni à la menace contre l'un quelconque de nos Etats voisins, parce que nous croyons fermement que toute divergence de vues entre les Etats peut être réglée par des moyens pacifiques”.

46. Mon gouvernement compte que tous les Etats d'Amérique centrale souscriront à ce principe et que, renonçant à toute prétention de suprématie et d'affrontements idéologiques dangereux et étrangers à notre destin et à la réalité de notre histoire, l'Amérique centrale, libre et démocratique, verra enfin ses efforts couronnés par les lauriers de la paix.

47. Nombreuses sont les questions d'ordre politique, économique et social, qui sont examinées par l'Assemblée générale et sur lesquelles nous exposerons notre point de vue, qui est essentiellement favorable à la coopération.

48. Notre pays continuera d'ailleurs d'apporter sa contribution enthousiaste au Groupe des 77 pays, dont il a déjà exercé par deux fois la présidence. Il assistera en tant qu'observateur aux réunions du mouvement des pays non alignés, conscient que ces deux groupements, du point de vue politique et économique, préconisent des principes de revendication et de justice conformes aux aspirations croissantes du monde en développement.

49. Le climat de méfiance et d'hostilité latente entre les grands blocs politiques et militaires de l'Est et de l'Ouest a assombri, cette année, la situation internationale. Les résultats limités de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement montrent de façon éloquente les intentions réelles qui semblent animer les superpuissances à l'heure actuelle.

50. Les principes du droit international consacrés par la Charte continuent d'être méconnus dans diverses situations et d'être sacrifiés à la politique de puissance, tandis que le Conseil de sécurité se voit paralysé dans des conflits très graves par l'absence totale d'accord sur les objectifs et les actions auxquels il peut légitimement se consacrer.

51. Cette atmosphère de tension et cette inefficacité ont compliqué encore la solution de problèmes relevant de la compétence du Conseil de sécurité, ce qui fait que les conflits actuels se prolongent et que l'on ne peut prévenir l'apparition de nouvelles situations de crise et d'affrontements internationaux.

52. Au Moyen-Orient, les conflits se sont aggravés. C'est ainsi que, ces derniers mois, nous avons vu l'invasion du territoire libanais par les forces armées d'Israël qui, engagées dans de vifs combats avec des unités militaires syriennes et palestiniennes, sont parvenues à occuper une partie de ce territoire et à assiéger pendant plusieurs semaines sa capitale, Beyrouth, où ils ont semé la destruction, la désolation

et la mort. Cette situation dramatique a été aggravée par un massacre de réfugiés qui a indigné la communauté internationale et a profondément blessé la sensibilité du peuple hondurien. Mon gouvernement, qui exalte le respect des valeurs de la personne humaine, condamne énergiquement cet holocauste troublant.

53. Le Gouvernement hondurien condamne fermement le recours à la force en tant que méthode de règlement des conflits internationaux et rejette tout aussi fermement le corollaire selon lequel l'acquisition de territoires peut être justifiée par l'occupation de ceux-ci.

54. Notre gouvernement estime aussi que les droits légitimes du peuple palestinien d'avoir une patrie doivent être consacrés par des négociations sérieuses et globales et appuyés résolument par la communauté internationale.

55. Le droit d'Israël d'exister et de coexister dans la paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues — droit que le Honduras a toujours soutenu — est tout à fait conciliable avec les droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à la constitution de son propre Etat.

56. En Afrique australe, les espoirs suscités il y a cinq ans par le plan des puissances occidentales pour la Namibie, plan complété par le Conseil de sécurité, ont cédé le pas à une profonde désillusion qui crée une atmosphère dangereuse pouvant déboucher sur de nouvelles agressions. Par conséquent, nous n'avons, à notre avis, d'autre choix que de continuer à œuvrer pour une rapide organisation d'élections libres en Namibie, et, en conséquence, nous sommes en faveur de nouvelles négociations en vue de mettre fin à l'occupation illégale du territoire par l'Afrique du Sud.

57. Les problèmes mondiaux dont nous avons parlé précédemment ne peuvent, par ailleurs, faire oublier ce fait essentiel que les conflits surgissent et se développent essentiellement dans le cadre régional et que la Charte, tant dans sa lettre que dans son esprit, stipule que ce sont les membres de toutes les régions et les mécanismes régionaux qu'ils créent qui doivent y faire face en premier lieu, avec un sentiment de responsabilité indiscutable.

58. Le processus de la décolonisation, par sa nature universelle, doit tenir compte des particularités découlant forcément de l'histoire et de la géographie. C'est ainsi qu'en Amérique, un problème à la fois colonial et régional a récemment remué les fibres sensibles de nos peuples. Nous faisons allusion à la situation coloniale des îles Malvinas ainsi qu'à la grave crise et à l'affrontement armé qui se sont produits en avril et mai derniers entre la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

59. Le Honduras reconnaît les droits souverains de la République argentine sur les îles Malvinas et appuie sa revendication légitime. Le Honduras maintient que tout conflit entre Etats peut être réglé par la négociation; il rejette donc le recours à la force pour régler tout conflit international. Le Honduras est en faveur d'une prompt solution négociée entre les parties, visant à ce que l'Argentine obtienne la pleine souveraineté sur les îles Malvinas.

60. Notre peuple est uni dans la recherche d'un avenir meilleur, matériel et spirituel et dans le renforcement de la nationalité hondurienne par des institutions solides fondées sur la justice, la liberté et la concorde nationale.

61. Nous sommes également unis dans notre politique extérieure et ce n'est pas par caprice que nous réclamons la paix. Nous n'y voyons pas non plus une utopie. Les hommes de bonne volonté sauront s'entendre. Quant aux dirigeants qui oublient que leur premier devoir est d'assurer le bonheur des gouvernés en respectant leur dignité et en pratiquant la coexistence dans la concorde, ils tombent nécessairement dans une tyrannie vouée à l'échec. Les leçons de l'histoire sont nombreuses et le Honduras les a apprises. Les Honduriens ont choisi la voie prometteuse de la démocratie et le chemin fécond de la paix.

62. M. AL-THAWR (Yémen) [*interprétation de l'arabe*] : Qu'il me soit permis pour commencer de saisir cette occasion pour exprimer à M. Imre Hollai mes félicitations, en mon nom personnel et au nom de la République arabe du Yémen, à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous tenons à lui redire combien nous sommes heureux de le voir occuper ce poste élevé et nous lui souhaitons tout le succès possible dans l'accomplissement de sa tâche si lourde de responsabilités. Nous sommes certains que les activités de la présente session seront couronnées de succès grâce à sa compétence et à ses qualités d'homme d'Etat bien connues. En ce qui nous concerne, nous ferons tout notre possible pour coopérer avec lui dans l'exercice de ses nobles responsabilités en vue de permettre à cette session de jouer son rôle en cette période cruciale que le monde traverse aujourd'hui. Nous voudrions également adresser l'expression de notre admiration et de notre gratitude à M. Ismat Kittani, qui a dirigé les travaux de la trente-sixième session d'une façon remarquable et exemplaire, caractérisée par l'efficacité et l'objectivité. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses tâches futures. Ma délégation aimerait également rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts constructifs qu'il a déployés, et le travail excellent et digne d'éloges qu'il a accompli malgré le peu de temps qui s'est écoulé depuis qu'il a pris les rênes de l'Organisation, ainsi qu'à la façon dont il assume les responsabilités importantes qu'implique ce poste délicat. Je voudrais aussi transmettre les vœux du peuple yéménite à tous les peuples épris de paix du monde représentés ici à l'occasion de ce rassemblement annuel d'importantes personnalités.

63. Nul n'ignore que les Nations Unies ont été créées pour répondre au désir fervent et à la détermination de tous les peuples du monde d'éviter les tragédies de nouvelles guerres mondiales. Cette détermination s'est reflétée à son tour dans le sentiment sincère et profond qu'il était nécessaire que la paix et la sécurité règnent dans toutes les parties du monde et que, une fois pour toutes, il fallait mettre fin à toutes les formes de violence, d'agression, de menaces militaires, d'hégémonie et d'impérialisme. C'est pourquoi, dans l'esprit des peuples, les Nations Unies sont associées à ces doctrines et à ces valeurs élevées car elles sont le creuset où viennent se fondre tous les efforts sincères visant à établir la paix et le règne de

la justice, et le point de départ de tous les efforts féconds qui permettront d'instaurer la compréhension et la solidarité entre les nations, au lieu de la division et des guerres.

64. C'est pourquoi mon pays a réaffirmé à plusieurs reprises son attachement aux principes de la Charte et à ses nobles buts dans tous les domaines, car ce sont là les seuls moyens qui permettent d'établir des relations normales et pacifiques entre toutes les nations et des garanties solides pour réaliser la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi tous les Etats Membres devraient renforcer le rôle de l'Organisation et respecter encore davantage ses résolutions. Tous les efforts devraient être faits pour que prévalent les principes fondamentaux de la souveraineté, de l'égalité et de l'indépendance au sein de toutes les nations, indépendamment de leur dimension, de leur position, de leur puissance militaire ou de leur système social, économique ou politique.

65. La République arabe du Yémen tient à affirmer le droit à l'autodétermination et à l'indépendance de tous les peuples qui souffrent sous le joug de l'impérialisme et de la domination raciale et qui luttent pour atteindre les nobles objectifs auxquels ils aspirent. Nous tenons en même temps à réitérer notre appui indéfectible à l'unité et à l'intégrité territoriale de toutes les nations et au principe de la non-intervention dans leurs affaires intérieures. Nous affirmons également le droit de toutes les nations à l'autodétermination et, en premier lieu, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, au retour dans ses foyers et à la création d'un Etat indépendant sur sa propre terre.

66. Nous nous réjouissons des efforts déployés par les Nations Unies pour sauvegarder la solidarité internationale, appuyer la cause de la libération et encourager le bien-être et le développement économique et social. Nous espérons toutefois que d'autres résultats pourront être obtenus car l'Organisation peut faire plus que ce qu'elle a fait jusqu'à présent. Elle peut redoubler d'efforts en vue d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde ainsi que la justice pour tous les peuples qui aspirent à la paix, que ce soit en Palestine, au Liban ou en Namibie. Elle peut aussi élaborer des garanties qui assureront le respect des résolutions de l'Organisation, pour le plus grand profit de toute l'humanité.

67. Compte tenu de ce qui précède, nous nous déclarons en tous points d'accord avec ce qui est contenu dans le Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et sur le renforcement de l'efficacité ainsi que sur la façon de surmonter les difficultés qui se dressent sur le chemin de l'Organisation. Ces difficultés constituent des défis que tous les Etats Membres doivent relever si l'on veut que l'Organisation soit un véritable instrument au service du maintien de la paix, que nous désirons tous, et de la justice, à laquelle nous aspirons tous.

68. La République arabe du Yémen réaffirme sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, la dignité de l'individu et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Le Yémen, qui est en faveur d'un dialogue constant et d'une compréhension continue entre les nations et les peuples, qui exige qu'on s'oppose à la tendance à la domination d'où qu'elle

vienne et qui cherche à élargir la coopération entre tous les pays frères et amis, lance un appel pour que, maintenant plus que jamais, ces principes dans lesquels la communauté internationale a fini par croire, après de longs et douloureux efforts, soient respectés car ils ne sont pas appliqués dans les relations internationales actuelles, ce qui fait que nous envisageons l'avenir avec un pessimisme et une inquiétude profonds.

69. Je n'insisterai pas davantage là-dessus car il suffit d'évoquer l'évolution de la situation internationale depuis la dernière session de l'Assemblée générale. On peut constater que de nombreux conflits internationaux se sont aggravés et sont devenus plus complexes et plus difficiles à résoudre. Nombre des problèmes soulevés au cours de la trente-sixième session et même avant, lors de sessions précédentes, ne sont toujours pas résolus. De nombreuses complications sont venues s'ajouter à ces problèmes, ce qui fait qu'il sera encore plus difficile de les résoudre dans un avenir proche.

70. Que pouvons-nous dire à ceux qui sont opprimés, à ceux qui crient justice, qui aspirent à la paix et qui comptent sur l'appui et sur la victoire de la communauté internationale ? Que pouvons-nous dire aux personnes déplacées, aux blessés, aux mutilés, à tous ces Libanais et Palestiniens qui ont fait appel à l'Organisation et à la conscience internationale parce qu'ils ont été privés de leurs droits et attaqués dans leurs foyers et dans leurs camps ? Leur dirons-nous que le Conseil de sécurité, qui est l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a été convoqué plus d'une fois pour examiner l'agression haineuse commise par Israël contre le Liban et que, chaque fois, le représentant d'une superpuissance, les Etats-Unis d'Amérique, a usé de son droit de veto pour faire obstruction à la cessation des massacres au Liban, dont des hommes, des femmes et des enfants ont été victimes, et à l'imposition de sanctions à l'encontre d'Israël, conformément à la Charte ?

71. Quelle est la responsabilité des Etats-Unis en ce qui concerne les questions de paix et de sécurité internationales dans le monde ? Depuis un certain temps, le Liban se plaint qu'Israël viole l'accord de cessez-le-feu en commettant des actes d'agression contre le Sud du Liban, en violant l'indépendance et la souveraineté nationale du Liban et en recevant l'appui de ceux qui se sont dressés contre le Liban.

72. Aujourd'hui, nous assistons à une nouvelle agression barbare commise contre le Liban, par voie terrestre, maritime et aérienne. Des villes et des villages ont été détruits, y compris la capitale, Beyrouth, et des maisons démolies par-dessus leurs habitants par les moyens de destruction les plus perfectionnés, qui sont interdits par les accords internationaux. Malgré cela, Israël est toujours là, occupant, usurpant, assassinant et détruisant dans l'impunité, comptant sur l'aide militaire, politique et économique des Etats-Unis. Israël n'aurait pas pu continuer son agression sans l'appui de ce pays. Il est surprenant, voire révoltant, que les Etats-Unis et certains autres pays occidentaux n'aient pas usé de leur influence plus tôt et ne l'ait pas encore fait à ce jour pour obliger Israël à se retirer du Liban et à mettre fin aux effusions de sang et aux massacres qu'il commet quotidiennement en

territoire libanais. Il est terrible que les Etats-Unis prétendent préserver la paix internationale tout en appuyant Israël, qui représente aujourd'hui la menace la plus grave et la plus importante à la paix et à la sécurité internationales. Cette contradiction flagrante est révélatrice du rôle joué par les Etats-Unis en appuyant l'agression perpétrée par Israël contre le Liban et en mettant l'accent, dans leur diplomatie, sur l'évacuation de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] du Liban, sans lier celle-ci à la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat sur son propre sol.

73. Nous nous demandons comment les Etats-Unis peuvent concilier leurs responsabilités internationales en matière de paix et de sécurité mondiales et leur coopération stratégique avec l'Etat d'Israël qui, aujourd'hui, représente la puissance militaire la plus dangereuse dans cette région et qui cherche à étendre son hégémonie sur la région du Moyen-Orient. Nous pensons que ce sont cette coopération et cette alliance qui encouragent Israël à poursuivre son agression contre le Liban et qui ont une influence néfaste sur tous les efforts en vue d'aboutir à un juste règlement du conflit au Moyen-Orient.

74. La République arabe du Yémen a entendu trop de paroles de condamnation et de dénonciation lesquelles ne rendront pas leurs droits à ceux qui les ont perdus et ne rendront pas la vie aux enfants innocents tués par la machine de guerre américaine et par la main sioniste. Les paroles de dénonciation sont inacceptables de la part de ceux qui auraient pu changer les événements, en particulier ceux qui savaient à l'avance ce qui allait se passer au Liban et qui auraient pu l'empêcher. Aussi la nouvelle intransigeance et la nouvelle arrogance sionistes, le terrorisme israélien, imperméables aux résolutions de la communauté internationale, l'insolence manifestée à l'égard de toutes les normes et de tous les instruments juridiques et les actes constants d'agression prouvent bien, selon nous, qu'Israël n'est pas un Etat épris de paix et qu'il ne devrait pas avoir de voix à l'Organisation des Nations Unies, qui comprend toutes les nations éprises de paix. Tous les Membres de l'Organisation devraient adopter des mesures pratiques pour dissuader Israël et le punir des crimes qu'il a commis et de ses violations de la paix et de la sécurité internationales. Ils devraient l'obliger à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives aux droits inaliénables du peuple palestinien, dont son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat sur son sol, et relatives au retrait immédiat d'Israël du Liban et de chaque pouce carré occupé dans le monde arabe. Ils devraient obliger Israël à verser des dommages pour toutes les pertes matérielles qu'il a provoquées et traduire en jugement les dirigeants du nouveau terrorisme fasciste sioniste pour les massacres haineux, sans précédents, dénués de tous sentiments humains, qu'il a commis. Israël est incontestablement le véritable représentant du néo-nazisme, sous sa forme la plus horrible et la plus odieuse.

75. Israël croit que s'il détruit le Liban, il pourra mettre fin à la présence palestinienne et au mouvement national libanais et qu'il se débarrassera de l'OLP, établissant ainsi la sécurité et la stabilité qu'il

recherche par la force en déclenchant des guerres de temps en temps et en cherchant les moyens d'accroître son agression, son expansion et ses colonies de peuplement. Cette notion malsaine a poussé Israël à mener des guerres contre les pays arabes, d'abord en 1948, puis à nouveau en 1956, en 1967, en 1973 et, enfin, au Liban, en 1982. Israël est sorti de chacune de ces guerres en ayant arraché un morceau de territoire aux pays arabes voisins après avoir usurpé, pouce par pouce, toutes les terres palestiniennes. Malgré cela, il n'a pas réalisé la sécurité et la stabilité selon son concept militaire, bien au contraire.

76. Depuis sa création, Israël est une source constante de tensions et de dangers pour la paix et la sécurité internationales. Il est temps qu'il réalise, de même que ses amis et alliés, notamment les Etats-Unis d'Amérique, que la paix et la sécurité dans la région ne pourront être réalisés qu'en reconnaissant les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat indépendant sur son propre sol, sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP. Sans cela, la paix ne sera pas réalisée, la sécurité non plus, selon l'optique israélienne qui se fonde sur une illusion, elle-même basée sur l'expansion et l'agression.

77. Il est maintenant indispensable que les Etats-Unis reviennent sur leur position partisane à l'égard d'Israël s'ils veulent contribuer de façon positive et constructive à la solution du problème palestinien et au règlement du conflit du Moyen-Orient. Ils doivent coopérer avec la communauté internationale pour obliger Israël à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, qui risquent de s'effondrer à la suite des actes brutaux d'Israël et de son mépris constant de l'Organisation, y compris le mépris de ses résolutions, qu'il s'agisse de celles concernant la restitution des territoires arabes occupés après l'agression de 1967 ou le droit du peuple palestinien de retourner dans ses foyers et de créer son propre Etat indépendant sur son sol, la Palestine.

78. Ceux qui préconisent le droit, la justice et la paix sont en faveur des droits du peuple palestinien, qui sont inaliénables et historiques. Quant à ceux qui appuient Israël, ils s'alignent *ipso facto* avec le nouveau fascisme israélien. Il serait plus approprié de parler de paix au Moyen-Orient si les efforts de tous ceux qui sont épris de paix étaient déployés en vue d'adopter des mesures pratiques permettant de mettre un terme à l'arrogance israélienne et à son mépris constant envers les résolutions internationales, et s'ils visaient finalement à obliger Israël à se retirer de tous les territoires arabes qu'il a occupés depuis l'agression de 1967, et s'ils contribuaient à mettre un terme aux mesures de judéisation qui ont été prises sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, à reconnaître l'OLP comme le seul représentant légitime du peuple palestinien déplacé, et à faire participer l'OLP à tous les efforts qui sont faits pour maintenir la paix dans cette zone fragile du monde par des moyens pacifiques, car il s'agit d'une partie essentielle à un conflit qui dure depuis trop longtemps. C'est un conflit qui a provoqué tant de tragédies et tant de victimes, à un degré tel qu'il ne s'agit plus seulement d'un conflit militaire et politique mais d'une question qui torture

quotidiennement la conscience vivante de l'humanité, laquelle souffre de ces massacres perpétrés par Israël contre le peuple arabe de Palestine et du Liban.

79. La communauté internationale est aujourd'hui priée d'imposer des sanctions dissuasives à l'encontre des criminels de guerre et des néo-nazis qui sont actuellement à la tête de l'Etat d'Israël et qui n'hésitent pas à recourir aux méthodes de destruction les plus affreuses et aux armes qui sont interdites par les lois internationales, contre les peuples de la région. Nous nous trouvons confrontés à une situation nouvelle que nous devons examiner pour en tirer la conclusion qui s'impose. Le terrorisme est maintenant protégé par un Etat qui l'exerce pour la première fois dans notre histoire contemporaine et cet Etat qui est Membre de l'Organisation des Nations Unies, dont il rejette les résolutions, a recours à l'agression, au meurtre et à la répression dans le monde entier et à tout moment.

80. Nous pouvons imaginer après cela quel sera l'avenir de la paix et de la sécurité dans la région et même dans le monde entier. Mais ce qui est plus étrange encore, c'est l'insistance avec laquelle les Etats-Unis d'Amérique encouragent le terrorisme militairement et politiquement et continuent à lui apporter son soutien dans des instances internationales et à soutenir politiquement ses positions agressives en abusant du droit de veto au Conseil de sécurité chaque fois que la communauté internationale cherche à imposer des sanctions pratiques à l'encontre de l'arrogance israélienne et des pratiques néfastes qui dépassent l'imagination et la logique, surtout lorsqu'il s'agit de massacres aussi odieux et affreux d'innocents palestiniens, de femmes, d'enfants et de vieillards à Beyrouth.

81. Ceux qui auraient pu empêcher l'agression et contraindre Israël à ne pas entrer dans Beyrouth, ou dans les camps de réfugiés palestiniens, seront tenus pour responsables, devant l'humanité tout entière, des crimes et des massacres perpétrés dans les camps de Sabra et de Chatila. Les Etats-Unis d'Amérique ne pourront pas éluder leurs responsabilités à l'égard de ces crimes de génocide qui sont contraires à la dignité et à l'honneur, parce qu'ils ont mené le processus de négociations et supervisé l'évacuation des combattants palestiniens de Beyrouth après avoir fourni toutes les garanties politiques pour protéger le reste de la population. Mais il semble que la crédibilité de la politique américaine et de son éthique disparaisse totalement lorsqu'il s'agit d'Israël. Tout le monde devrait savoir cela.

82. Nous regrettons fort cette situation, mais nous doutons de l'intégrité du rôle que les Etats-Unis ont joué dans la région, après cette dernière farce de la diplomatie américaine à Beyrouth. Nous demandons instamment à l'Organisation de s'élever fermement contre le nazisme israélien, qui est devenu aujourd'hui le principal défi lancé aux nations éprises de paix. Nous pensons également qu'un jugement international de tous les criminels et de tous les meurtriers responsables des massacres de Beyrouth devient absolument indispensable pour des raisons humanitaires, après tout ce qui s'est passé à la stupéfaction générale et dans un silence international sans précédent, afin que ces affreux massacres ne soient pas de nouveau perpétrés par ceux qui, en Israël, cherchent encore à faire couler le sang et qui sont certainement prêts à exercer de

nouveau leur passe-temps favori dans un proche avenir. Tous ceux qui étaient hier responsables du massacre de Deir Yassin et Qafr Qasim sont aujourd'hui responsables des massacres et des crimes odieux qui ont été commis à Beyrouth-Ouest. Si la communauté internationale n'assume pas rapidement et très sérieusement sa responsabilité, une inévitable tragédie s'abattra sur le peuple palestinien et libanais et sur les peuples de toute la région.

83. Mon pays a plus d'une fois manifesté sa profonde inquiétude face au terrorisme et aux actes de piraterie dans la région et face aux méthodes d'oppression, de répression et de tortures qu'Israël fait subir à la population arabe des territoires arabes occupés, qui vivent sous des lois inhumaines et injustes, au moment où leurs territoires sont occupés et où des colonies de peuplement sont installées dans des zones qui ont été enlevées aux pays arabes voisins par la coercition et l'agression. Ma délégation demande à toutes les nations et à tous les peuples de condamner et de dénoncer fermement ces actes israéliens basés sur l'agression, l'oppression et l'expansion et elle demande que des sanctions politiques et économiques strictes soient imposées à l'encontre d'Israël de façon à ce qu'il respecte la volonté internationale et se retire des territoires arabes occupés et rétablisse les droits légitimes du peuple palestinien.

84. Nous accordons une grande importance aux travaux de l'Assemblée générale à la présente session et nous estimons qu'il est de sa responsabilité d'œuvrer en faveur de la paix et du rétablissement des espoirs qui se sont affaiblis et de la confiance chez tous ceux qui ont perdu leurs illusions quand ils ont entendu et vu les actes répétés d'agression menés par le régime raciste de Pretoria, qui pratique le meurtre, la torture et l'oppression contre la majorité de la population de l'Afrique du Sud, ainsi que ses actes d'agression répétés et impunis contre le peuple namibien et les Etats de première ligne épris de paix.

85. La collusion actuelle entre les deux entités racistes de Tel-Aviv et de Pretoria a dépassé l'échange d'informations concernant les méthodes de meurtre, d'oppression, de tortures et d'*apartheid*. Il y a quelques années; cette collusion a atteint le stade d'un échange d'expériences dans le domaine nucléaire et dans celui de la production d'armes nucléaires afin d'imposer le terrorisme et l'impérialisme dans la région.

86. Mon pays, qui est fermement et inconditionnellement convaincu de la juste cause des mouvements de libération dans le monde, au tout premier plan desquels se trouvent l'OLP et la South West Africa People's Organization [SWAPO], et qui leur apporte son soutien, réaffirme que le problème namibien sera résolu et qu'il ne sera mis un terme à l'occupation du territoire de Namibie que si l'Organisation poursuit ses efforts, sur lesquels le peuple de Namibie fonde tous ses espoirs de liberté et d'indépendance. Nous pensons que l'application des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, représente la base pratique du règlement de ce problème, qui se complique et sur lequel se greffent toutes sortes de ramifications à la suite de l'attitude de défi manifestée par l'Afrique du Sud et de son rejet des résolutions de l'ONU destinées à

mettre un terme à son occupation illégitime de la Namibie.

87. L'ONU a condamné, ou plutôt, l'ensemble du monde a condamné l'Afrique du Sud pour sa politique raciste et honteuse, qui vise à réprimer la majorité noire, et pour ses actes inhumains de torture et de persécution à l'encontre de la population noire qu'elle force à l'exil en Afrique du Sud. Pourtant, le régime de Pretoria s'enorgueillit de ces crimes, et fait concurrence à son allié permanent, le régime sioniste, quand il s'agit de mettre au point de nouveaux moyens de répression, d'humiliation et d'établissement de colonies de peuplement.

88. La question de la Namibie doit sortir de cette impasse du fait, surtout, que l'ONU a consacré une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner ce problème sous tous ses aspects, afin qu'il ne reste pas une source de tension et de troubles sur le continent africain et ne menace plus la paix et la sécurité internationales.

89. Le monde est aujourd'hui en proie à un déséquilibre économique : les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres. A la suite de ce clivage profond qui se fonde sur l'inégalité, le fossé s'élargit de jour en jour, et le sens des responsabilités ainsi que l'enthousiasme pour instaurer un nouveau système économique se basant sur la justice et l'égalité et pour édifier un nouveau monde économique et de nouvelles structures monétaires s'imposent de façon plus urgente aujourd'hui plus que jamais. Mais l'enthousiasme seul ne suffit pas; il faut faire preuve d'une ferme volonté politique, qui permettra de remédier à ce déséquilibre effrayant et de redistribuer la richesse, dont jouissent seulement certaines puissances. Nous devons toujours tenir compte des intérêts de toutes les parties.

90. Des influences néfastes se sont fait jour dans la vie économique mondiale, telles qu'un protectionisme accru pratiqué par les pays industrialisés en ce qui concerne leurs marchés, les fluctuations des taux de change, l'augmentation exorbitante des taux d'intérêt des produits alimentaires de base, des biens de consommation et des biens d'équipement. Tout cela a provoqué une détérioration des conditions de commerce international et de graves déficits dans la balance des paiements des pays en développement.

91. La détérioration des taux de croissance dans le domaine économique et social combinée à l'augmentation de la dette, d'année en année, font que les pays en développement sont les seuls à payer le prix, et ils doivent sacrifier leur développement dans l'intérêt des pays industrialisés et riches. Par conséquent, l'Assemblée générale doit accorder à cette question une attention accrue et doit l'examiner en profondeur afin de corriger les déséquilibres dans les relations économiques internationales et d'agir de façon que des progrès soient réalisés dans les négociations concernant cette question, étant donné l'importance qu'elle revêt pour la communauté internationale en général et les intérêts des pays en développement en particulier.

92. Les peuples du tiers monde ne peuvent pas rester à jamais des exportateurs de produits de base et leurs pays des marchés pour les biens manufacturés. Ce n'est pas dans l'intérêt de la communauté internatio-

nale que de voir ces pays rester impuissants sur le plan économique et incapables de s'acquitter des obligations financières qu'ils ont contractées envers d'autres. En conséquence, il faut qu'un développement et des progrès constants interviennent dans ces pays, mais ces facteurs dépendent de la science et de la technique et de leur transfert dans les pays en développement afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités scientifiques et leur expérience administrative et technique, aidés en cela par ceux qui, au sein de la communauté internationale, sont en avance sur eux dans ces domaines. Il faut que ces conditions soient réalisées si nous voulons réellement éviter davantage de crises et une détérioration encore plus grave de l'économie mondiale.

93. Nous pourrions tous favoriser la prospérité et le bien-être de l'humanité tout entière si nous adoptions une approche commune et si les pays développés s'engageaient à élaborer une réforme monétaire hardie, s'ils révisaient leur politique économique actuelle et s'ils accroissaient leurs investissements dans les pays en développement de façon à atténuer les souffrances et les privations des peuples de ces pays et à rétablir une certaine harmonie et un certain équilibre dans l'économie mondiale troublée. Il ne fait aucun doute que l'appui apporté aux institutions financières mondiales qui s'occupent, au sein du système des Nations Unies, du développement économique et social dans le monde représente une contribution faite directement au profit du bien-être de l'ensemble de l'humanité.

94. Le respect mutuel, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le règlement des différends par des moyens pacifiques et la liberté pour tout Etat de se doter de structures économiques et sociales conformes à son choix national et politique constituent la garantie d'une coopération et d'une coexistence pacifiques et constructives et représentent le processus approprié permettant d'encourager la détente internationale. La République arabe du Yémen, qui fonde sa politique sur le respect de la souveraineté nationale et l'échange d'intérêts et d'avantages économiques avec d'autres sur la base de l'égalité, rejette catégoriquement la politique d'hégémonie et de puissance militaire dans les relations internationales ainsi que la formation d'alliances et la mise en place de bases et d'installations militaires. C'est avec une grande inquiétude qu'elle constate l'apparition de signes de tension et de guerre froide entre l'Est et l'Ouest et la poursuite de pratiques agressives de la part de certains Etats, qui ont des effets néfastes sur les relations internationales et qui, de plus, menacent et mettent en danger l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats du monde.

95. Les signes de détérioration dans les relations internationales sont plus marqués aujourd'hui que jamais et ont pour cause le recours à la force militaire pour régler les conflits internationaux, par des manifestations d'ingérence dans les affaires intérieures de certains Etats et la poursuite de l'effrayante course aux armements, notamment dans le domaine nucléaire, tout cela menaçant l'humanité tout entière des conséquences les plus graves. Tous les Etats doivent, par conséquent, prendre les mesures nécessaires pour améliorer les relations internationales, appuyer la politique de détente et de coexistence pacifique, réaffirmer

la légitimité internationale et mettre au point les méthodes nécessaires pour que le désarmement devienne réalité, afin d'assurer la sécurité à la communauté mondiale et le bonheur à toute l'humanité. Les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, doivent reprendre les entretiens en vue de limiter les armes nucléaires et éliminer tous les obstacles empêchant la poursuite de telles négociations. Le désarmement complet et l'arrêt de la course aux armes nucléaires sont devenus l'objet de deux demandes cruciales pour les peuples du monde entier qui attendent le jour où cette course fiévreuse aux armes de destruction pendra fin. C'est alors seulement que l'humanité sera assurée d'une existence et d'un avenir, tandis que les efforts et les sommes astronomiques que l'on gaspillait pour la mise au point de ces armes, leur fabrication et leur achat, pourront être utilisés pour régler la crise économique asphyxiante à laquelle se trouvent en proie de nombreux pays du monde, et satisfaire les besoins matériels et spirituels des hommes. La deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement était une occasion unique de connaître toutes les vues et idées qui pourraient servir de base aux négociations futures.

96. La paix est, à notre sens, un objectif essentiel et noble. Nous devons déployer le maximum d'efforts pour maintenir la paix partout dans le monde, car rien n'est plus précieux ni plus important que la paix pour tous les peuples. Cependant, nous sommes attristés et déçus de voir que la haine et la guerre remplacent l'amour et l'entente entre les Etats et les peuples. La paix a disparu ou est devenue bien fragile dans certaines parties du monde, comme c'est le cas maintenant dans le golfe arabe, dans la corne de l'Afrique et aux îles Falkland.

97. L'arbitrage, la médiation et les solutions pacifiques et diplomatiques valent beaucoup mieux que le recours à la force, qui, dans la plupart des cas, conduit à l'impasse, perpétue les griefs entre les peuples et entrave le processus de coopération et de coexistence pacifique entre les nations.

98. La guerre entre l'Iraq et la République islamique d'Iran se poursuit depuis plus de deux ans en dépit des liens de foi et de voisinage, ainsi que des efforts de médiation déployés par les pays non alignés et ceux de l'Organisation de la Conférence islamique, sans parler des Nations Unies. L'Iraq a répondu à ces efforts de médiation et a replié ses troupes sur ses frontières. Les hostilités auraient pu cesser si l'Iran n'avait cherché des prétextes pour poursuivre cette guerre et retarder ainsi le règlement du conflit par des moyens pacifiques et grâce à des négociations entre ces deux pays islamiques voisins. Nous demandons à l'Iran de saisir cette occasion et de mettre en œuvre les propositions de paix; nous lui demandons aussi de mettre fin à son agression contre le territoire de l'Iraq et de ne pas abandonner l'espoir d'une réconciliation avec ce pays islamique voisin.

99. Nous lançons un appel à l'Organisation pour qu'elle redouble d'efforts pour mettre fin à ces hostilités destructrices et nous demandons aux deux comités de conciliation, celui du mouvement des pays non alignés et celui de la Conférence islamique, de poursuivre leurs bons offices pour mettre fin à la guerre et restaurer les droits afin que la paix règne à nouveau dans les terres d'Iran et d'Iraq.

100. Mon pays, qui croit fermement en la coopération régionale entre les pays voisins, se consacre également au maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région. C'est pourquoi nous assistons avec beaucoup d'inquiétude à la tension continue qui règne dans la corne de l'Afrique et que nous demandons que les problèmes de frontière, ainsi que les problèmes historiques et politiques entre les pays de la région soient réglés par la négociation et par des moyens pacifiques pour assurer le bien-être des peuples de ces pays et empêcher toute intervention étrangère dans leurs affaires intérieures, intervention que l'on cherche souvent à justifier en prétendant vouloir fournir aide et appui à l'une ou à l'autre partie.

101. Mon pays rejette toute présence ou toute base militaire dans l'océan Indien ou dans le golfe Arabique. Nous réaffirmons que la sécurité du Golfe et de la péninsule arabe est la responsabilité des pays de la région et de leurs peuples. Nous demandons également que l'océan Indien, la mer d'Arabie et la mer Rouge soient considérés comme zones exemptes de toute flotte ou base militaire. Nous appuyons les efforts déployés au sein du Comité de l'océan Indien et nous réaffirmons la nécessité de tenir une conférence sur l'océan Indien en 1983, conformément à la résolution 36/90 de l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt le jour où la tension disparaîtra une fois pour toutes dans cette région névralgique du monde. Il est extrêmement dangereux de laisser les foyers de tension et de conflit s'élargir de jour en jour.

102. En ce qui concerne l'Afghanistan, nous devons réaffirmer le droit du peuple afghan à l'autodétermination, sans aucune intervention étrangère quelle qu'en soit la forme ou la source. Nous croyons qu'il est grand temps de trouver une solution pacifique à ce conflit, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

103. A l'égard de la Corée, nous affirmons la nécessité de mettre fin au conflit entre les deux parties de la péninsule et de trouver une solution à ce problème sur une base démocratique, acceptable pour les deux parties. Il faudrait créer le climat nécessaire pour encourager l'unité coréenne grâce au retrait des forces étrangères de la région et des mers avoisinantes.

104. En ce qui concerne le conflit chypriote, ma délégation pense fermement que l'on devrait trouver une solution acceptée par les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs afin d'assurer la réunification de l'île sur une base démocratique qui permettra à tous les Chypriotes de jouir des droits civils et de la liberté de religion et d'expression. L'Organisation s'acquitterait de sa responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix et la cessation de la situation anormale où se trouve actuellement cette île en appliquant toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui doivent être la base de la solution du conflit chypriote.

105. La République arabe du Yémen, parmi ses réalisations, est particulièrement fière d'être à l'abri de la polarisation internationale et des rivalités entre les superpuissances. Mon pays respecte fermement la politique de non-alignement et de neutralité positive. Nous sommes fiers d'appartenir à l'Organisation de la Conférence islamique et à la Ligue des Etats arabes et nous pensons qu'une coopération continue

entre l'Organisation des Nations Unies et ces organisations sera un facteur crucial qui permettra de mettre en œuvre de nombreux programmes sociaux et économiques et de régler de nombreux problèmes internationaux.

106. Nous pensons également que nos efforts doivent tendre au développement de notre pays et au relèvement des normes de vie de notre peuple pour que nous puissions connaître le même progrès que les autres pays du monde. Voilà la préoccupation essentielle du gouvernement de notre pays, sous la direction du président Ali Abdulla Saleh, qui considère que la réunification des deux parties du Yémen est d'une importance primordiale pour aboutir au progrès et à la dignité. De nombreuses réalisations sont intervenues dans le domaine social, économique et politique en ce qui concerne la réunification des deux parties du Yémen sur une base démocratique. Les Présidents des deux parties du Yémen se réunissent maintenant d'une façon périodique pour examiner des programmes d'intégration et de réunification à tous les niveaux.

107. Mon pays, depuis la révolution, œuvre sans relâche pour assurer le bien-être des citoyens yéménites et créer le climat nécessaire au triomphe de la démocratie, de la justice et de la liberté politique, et ce processus d'édification se déroule à un niveau élevé. Mon pays cherche à assurer le succès de tous les programmes bénéfiques. A ce jour, nous avons pu satisfaire les besoins de tous les citoyens et mettre en place des infrastructures qui sont la pierre angulaire de la production, bien que la révolution soit encore récente. Nous avons toute la patience et toute la foi voulues en l'avenir pour poursuivre notre marche et pour œuvrer à la reconstruction, au développement et à la coopération fructueuse avec tous les pays du monde sur un pied d'égalité, dans un esprit de bon voisinage, de respect mutuel et sans ingérence dans les affaires des autres. Nous savons également que tous les conflits doivent être réglés pacifiquement afin que nous puissions tous jouir de la paix et de la sécurité et nous aider mutuellement dans un climat propice au bonheur de toute l'humanité.

108. Je voudrais enfin remercier le Président et exprimer ma reconnaissance pour tous les efforts sincères qu'il a déployés en vue d'assurer le triomphe de la paix, de la justice et de la liberté.

109. M. RABETAFIKA (Madagascar) : L'élection unanime de M. Hollai à la présidence de la présente session est un hommage rendu à la République populaire de Hongrie, avec laquelle Madagascar se félicite d'entretenir des relations très cordiales en raison de notre engagement commun au progrès social. Et si je peux ajouter le témoignage d'un ancien collègue, je dirai que nous y voyons aussi la reconnaissance de ses qualités personnelles et de la contribution qu'il n'a cessé d'apporter aux délibérations et à la vie de l'Organisation des Nations Unies. A son prédécesseur, M. Kittani, nous adressons nos remerciements fraternels pour la manière exemplaire et responsable avec laquelle il s'est acquitté du mandat que nous lui avons confié. De même, il convient que nous renouvelions au Secrétaire général la confiance du Gouvernement malgache et que nous l'assurions de la coopération franche de notre délégation qui sera toujours à ses côtés.

110. Lors de la dernière session, en procédant à l'analyse de la situation internationale, le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique de Madagascar avait mis en exergue trois points, à savoir la faillite de la sécurité collective prévue par la Charte dans des circonstances bien particulières, la généralisation de l'insécurité dans les relations internationales et la nécessité d'une approche multilatérale des problèmes mondiaux, aussi bien dans leur appréhension que dans leur solution.

111. Cette analyse reste encore valable d'autant plus que nous constatons, avec une amertume mêlée de désarroi, que malgré les réunions diverses, la succession des conférences et la multiplication des concertations, nous n'arrivons pas à sortir de la crise politique et économique traversée par le monde. Et comment en serait-il autrement lorsque les conflits réels ou potentiels ne cessent de s'accroître, lorsque, par négligence, inadvertance ou nécessité, la détermination des priorités n'obéit qu'à une seule loi, celle de la confusion et lorsque nous sommes pratiquement désarmés devant la résurgence des intérêts nationaux ?

112. Les plus pessimistes d'entre nous disent volontiers : "Nous avons essayé tous les remèdes; le mal ne peut être enrayé et nous ne pouvons tout au plus que nous contenter de rémissions passagères." Nous sommes tentés de leur donner raison car les notions sur lesquelles reposaient nos espoirs d'une redéfinition juste et équitable des relations internationales ont été écartées. En effet, où en est la détente ? La coexistence pacifique est-elle frappée d'obsolescence ? Qu'est-il advenu du droit des peuples et du droit des nations à un développement indépendant ? La solidarité internationale nous oblige-t-elle encore ? Le généreux enthousiasme des années 70 n'est plus de mise et l'on assiste à l'érosion de la responsabilité collective indispensable cependant, à la vision et à la gestion d'un monde qui ne peut plus, et c'est une évidence, être ce qu'il était il y a trente-sept ans.

113. La très grande majorité des pays du tiers monde n'était pas au rendez-vous de la Charte, dont nous connaissons les limites et même les imperfections, mais nous entendions, en devenant Membre de l'Organisation, rester le plus fidèle possible à ses préceptes. En ce sens, nous étions des idéalistes, car nous pensions par exemple qu'en brandissant la Charte nous aurions pu débarrasser le monde de l'*apartheid*. Or celui-ci demeure, en cette fin de xx^e siècle, au centre de nos préoccupations. Politique inhumaine et rétrograde s'il en est, la ségrégation raciale pratiquée en Afrique du Sud n'affecte pas seulement la dignité et le bien-être de la population non blanche de ce pays. Elle empoisonne la vie politique du continent et sa persistance empêche qu'on puisse y parler de stabilité ou de paix véritable, à court comme à plus long terme.

114. Le régime d'*apartheid* suppose l'usage de la force puisque aucun groupe ethnique ne peut se soumettre de plein gré à la domination et à l'exploitation par un autre groupe. Pour se maintenir, ce régime a besoin que ses victimes cessent de s'inspirer de l'exemple des pays africains indépendants. Il doit saper et détruire le réseau de solidarité dont le mouvement de libération de l'Afrique du Sud, essentiellement l'African National Congress [ANC], jouit ou peut jouir hors des frontières sud-africaines. Et c'est pourquoi les autorités de Pretoria n'hésitent pas

à montrer leur nature anti-africaine en multipliant les agressions, les coups de main et les actes de déstabilisation dirigés contre leurs voisins, proches ou lointains, en particulier parmi les pays de l'Afrique australe et de l'Est.

115. La République sœur des Seychelles mettra du temps pour se relever économiquement de l'agression des mercenaires du 25 novembre 1981 et retrouver la sécurité nécessaire au maintien de ses options et à son développement qu'il y aurait lieu de favoriser en rendant opérationnel le Fonds spécial que nous avons établi par la résolution 3202 (S-VI).

116. Le régime raciste fait intervenir et des mercenaires et des bandits qu'il entraîne, finance, encadre et commande pour remettre en cause les orientations socialistes du Mozambique.

117. L'Angola, agressé à plusieurs reprises depuis son indépendance en 1975, voit une partie de son territoire occupée depuis plus d'un an par les troupes sud-africaines, son espace aérien constamment violé, sa population civile et ses installations à la merci des bombardements et des troupes aéroportées.

118. Tout cela est-il prévu par la Charte ? Tout cela est-il tolérable ? La seule réponse est non ! Et, cependant, lorsque nous Africains, victimes dans notre chair et dans notre dignité du système d'*apartheid* et des exactions qui l'accompagnent, lorsque nous demandons des sanctions contre Pretoria ou le respect et le renforcement de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité, les réticences et les vetos se font annoncer.

119. En Namibie, toujours considérée par l'Afrique du Sud comme l'une de ses provinces, Pretoria s'est peu soucié de briser le cycle infernal de l'injustice, de la contestation et de la répression par l'abandon volontaire d'une politique devenue source de contestation. Au lieu de cela, le régime raciste continue de compter sur la force pour supprimer et, à tout le moins, tenir en échec la volonté d'émancipation des contestataires ainsi que pour maintenir le *statu quo* de l'occupation illégale du territoire.

120. Il est fort regrettable que certains milieux, ignorant cet aspect, refusent de reconnaître la SWAPO comme le représentant authentique et unique du peuple namibien et continuent à le traiter comme une organisation terroriste. Faisant preuve d'un manque de sensibilité à l'égard de la liquidation physique et à grande échelle des militants de la SWAPO, ces mêmes milieux ont été les avocats les plus zélés de la nécessité de mettre le régime raciste en confiance et en sécurité comme si l'injustice et l'occupation illégale avaient besoin d'être réconfortées ou consolidées.

121. Récemment, les mêmes milieux n'ont pas hésité à aller au-delà de la demande sud-africaine pour rétablir un lien conditionnel entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes internationalistes cubaines qui se trouvent en Angola à la demande du gouvernement de ce pays. Sans compter que cela constituerait une intervention flagrante dans les affaires intérieures d'un Etat souverain et indépendant, le lien proposé a de quoi surprendre. On oublie que c'est toujours l'Afrique du Sud qui a agressé l'Angola et non le contraire. Maintenant, c'est l'Afrique du Sud

qu'il faut protéger des forces combinées de l'Angola et de Cuba. Au lieu de faire venir des troupes internationalistes — et pourquoi pas — ou multinationales pour assurer la protection de ce pays, on demande à celles qui s'y trouvent d'en repartir.

122. Pour cette raison, nous appuyons les termes du communiqué de la Réunion au sommet des Etats de première ligne, tenue à Lusaka le 4 septembre 1982. En réaffirmant que les résolutions 386 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité constituent les seules bases valables pour la solution négociée de la question namibienne, nous souscrivons à la position des pays non alignés selon laquelle l'Organisation des Nations Unies a la responsabilité première de résoudre cette question en vue de la transition rapide du territoire vers l'indépendance. Que cette indépendance tarde cependant à se réaliser, l'Organisation devrait prendre ses responsabilités, et proclamer la Namibie indépendante, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner, d'abord pour l'Afrique du Sud, dont nous contestons les titres, ensuite pour les Etats Membres qui ne peuvent impunément abandonner les Namibiens à leur sort, et enfin pour l'Organisation elle-même dont la libération des peuples est l'un des objectifs reconnus.

123. L'unanimité des Etats africains autour de la libération politique de notre continent, et en particulier de sa partie australe, nous aurions souhaité la voir se manifester d'une façon positive sur le Sahara occidental. Pour nous, l'admission de la République arabe sahraouie démocratique comme cinquante et unième membre de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] est irréversible, car elle représente une étape importante dans la lutte que le peuple sahraoui mène pour mettre fin à l'occupation marocaine que nous persistons à condamner, et pour jouir en totalité, en toute indépendance et souveraineté de ses droits nationaux inaliénables. L'année dernière à Nairobi, lors de la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, un consensus s'est dégagé pour déterminer le cadre dans lequel l'exercice de ces droits pourrait être effectif, et aucune divergence n'est apparue quant à la nécessité d'un cessez-le-feu et de négociations entre les parties en conflit, lesquelles, selon nous, ne peuvent être que le Maroc et le Polisario.

124. C'est dire que la crise traversée par l'OUA ne date pas et ne saurait dater, de l'admission de la République arabe sahraouie démocratique à cette organisation, mais il reste évident que sa solution dépend en grande partie du démarrage et du succès des négociations sur le Sahara occidental. L'erreur dans cette affaire, si erreur il y a, ne réside pas dans l'existence d'opinions divergentes. Elle peut provenir de la croyance que l'unité pourrait se refaire à n'importe quel prix et à n'importe quelle condition. La volonté africaine de surmonter cette crise reste intacte; nous parviendrons à nos fins, et nous en sortirons plus affirmés dans nos principes et convictions, ne serait-ce que pour défier ceux qui ont misé sur une Afrique momentanément désunie pour servir des intérêts qui ne seront jamais les nôtres.

125. Au Moyen-Orient, d'aucuns voudraient apaiser nos appréhensions en suggérant que la récente agression israélienne contre le Liban et le peuple palestinien s'est soldée par une défaite politique. En Israël

même, quelque chose semble avoir bougé, qui ressemble au sursaut d'une conscience longtemps habituée à accepter les affabulations gouvernementales, tandis que parmi les plus fervents défenseurs du régime sioniste, certains se plaignent d'avoir été induits en erreur par Begin et Sharon, et semblent reconnaître les dangers de l'appui inconditionnel à Israël, ainsi que les vertus d'une attitude plus critique et plus objective à l'égard de ses crimes.

126. Pour être salutaires, ces réactions n'en sont pas moins tardives, et nous ne pouvons oublier combien élevé est le prix payé par le peuple palestinien pour en arriver à ces modestes mouvements d'opinion. Désormais, Israël constitue son front de refus à lui seul, étant l'unique pays à avoir rejeté l'un après l'autre le plan des Nations Unies, le plan du prince Fahd, le plan Reagan, le plan Brejnev et le plan de Fez. Il n'empêche que dans son isolement, et même s'il n'a pas pour lui le bon droit, Israël détient dans les faits, mais indûment, des positions de force qui lui permettent d'opposer un veto à toute proposition de solution. Son approvisionnement en armes, munitions et matériel militaire continue à être assuré. Il occupe Jérusalem, le Liban, les hauteurs du Golan. La rive occidentale et la bande de Gaza se trouvent sous un contrôle implacable. Les colonies de peuplement sont solidement installées et ne paraissent nullement en danger. La liquidation de la résistance palestinienne continue en recourant à des moyens dont l'horreur dépasse l'imagination, à savoir le génocide.

127. A cet égard, le Président de la République de Madagascar s'est exprimé en ces termes, dans un message adressé le 19 septembre dernier au Secrétaire général :

“... dorénavant, le mot génocide n'évoque plus dans notre esprit Oradour mais Beyrouth, ... l'holocauste, les camps de concentration et les massacres systématiques de Dachau, Buchenwald, sont éclipsés en cette fin de xx^e siècle par la solution finale perpétrée par les bourreaux de Begin et Sharon.

“Aujourd'hui, après le génocide de Beyrouth-Ouest, nous croyons devoir proclamer à la face du monde que les condamnations verbales et les résolutions de l'ONU ne suffisent plus mais qu'il faut passer aux actes.

“Aussi, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir :

“*Primo*, demander à toutes les grandes puissances de décréter un embargo économique, commercial, diplomatique et militaire à l'Israël fasciste et extrémiste de Begin, en particulier que les grandes puissances qui ont boycotté l'Argentine lors de l'affaire des Malouines, cessent immédiatement l'approvisionnement d'Israël en armement, en munitions et en pétrole.

“*Secundo*, envisager la possibilité d'organiser un tribunal international à l'instar de celui du Nuremberg contre ces criminels de guerre fascistes israéliens et leurs complices libanais.

“*Tertio*, exiger le départ immédiat et sans conditions des troupes israéliennes du Liban.

“Il est grand temps de reconsidérer l’histoire, la géographie et les frontières dans cette région explosive du monde, et de donner au peuple martyr palestinien, un Etat, une patrie, une nation qui soient les siens.

“Faute d’une action urgente, concrète et décisive, nous craignons fort que la paix du monde entier ne soit très sérieusement menacée”. [Voir A/37/465.]

128. Dans une autre partie du Moyen-Orient, un conflit regrettable oppose depuis plus de deux ans deux pays qui appartiennent comme nous au mouvement des pays non alignés. Nous n’avons de plus cher désir que de voir la République islamique d’Iran et l’Iraq régler leur différend de façon pacifique et arrêter les hostilités le plus tôt possible, puisqu’il y va de leur propre intérêt comme de celui du reste du monde. A cet égard, nous sommes encouragés de voir que, dans le cadre de la réunion actuelle des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, les deux parties sont tombées d’accord pour accepter un texte de consensus réaffirmant les principes du mouvement et ceux de la Charte, principes qui peuvent et doivent servir à un règlement juste et durable du différend.

129. Le conflit armé qui a éclaté au printemps au sujet des îles Malouines a consterné le monde par son intensité et ses ramifications au niveau des alliances régionales. Cette confrontation était-elle inévitable dès lors que les négociations engagées entre l’Argentine et la Grande-Bretagne étaient maintenues trop longtemps dans l’incertitude ? Au moment où l’Assemblée générale se propose à nouveau d’inviter les parties à reprendre leurs pourparlers, il est important, pensons-nous, de tirer les leçons du passé et en particulier des récents événements. Il convient de se demander entre autres questions si la notion d’auto-détermination doit constituer oui ou non un facteur entrant dans les négociations.

130. En effet, autant les colons juifs vivant dans les colonies de peuplement installés par Israël n’acquiescent pas le droit de participer à un référendum d’auto-détermination intéressant l’avenir des territoires arabes et palestiniens occupés, autant le personnel déplacé par la Compagnie des îles Falkland aux fins de l’exploitation coloniale des îles ne peut pas déterminer par son vote la question de la souveraineté sur ces îles.

131. Si elle ne figure pas à l’ordre du jour, la question de Corée n’en préoccupe pas moins les Etats Membres. Nous ne pensons pas que la solution réside dans la consécration de la division et l’admission de deux entités coréennes au sein de l’Organisation. En quoi cela règlera-t-il les problèmes posés par l’usage abusif du drapeau des Nations Unies, et l’introduction d’armes atomiques dans la péninsule ? Les négociations directes entre les deux parties sont inévitables si l’on veut réellement progresser vers le dénouement de cette crise, et elles doivent d’autant plus s’imposer que le Communiqué conjoint du 4 juillet 1972¹ en a déjà défini les bases. Nous ajouterions seulement que les principes de ce Communiqué ne sont nullement incompatibles avec la création de la grande confédération de Koryo que nous appelons de nos vœux.

132. D’autres foyers de tension existent en Asie, en Amérique centrale et aux Caraïbes, et ils retiennent notre attention puisqu’ils comportent des atteintes aux principes qui nous sont chers, notamment le droit à l’autodétermination, le respect de la souveraineté, de l’indépendance et de l’intégrité territoriale des Etats, le droit des peuples à choisir librement et sans ingérence d’aucune sorte leur régime politique, social et économique, le droit des nations à préserver par tous les moyens les acquis de leur révolution. Nous ne répèterons pas nos positions qui sont constantes et connues, mais nous voulons assurer de cette tribune nos amis et camarades de ces régions que notre solidarité leur reste acquise, comme elle l’est à toutes les victimes de la déstabilisation, de l’injustice et de la domination impérialiste.

133. Avant de passer à l’examen de la situation économique mondiale, nous voudrions aborder d’une façon plutôt brève le désarmement. Nous avons essayé, au cours de la deuxième session extraordinaire, de maintenir l’élan imprimé lors de la première session, et malgré l’existence de facteurs peu favorables, nous avons cru que le temps était venu de promouvoir davantage une approche multilatérale du désarmement, surtout si l’on prend en considération les aléas auxquels se heurtent les négociations bilatérales. Nous ne sommes pas arrivés à nos fins, mais nous n’abandonnerons pour autant ni le Programme global de désarmement, ni l’interdiction des armes nucléaires, ni la cessation complète des essais nucléaires, ni le contrôle des armes nucléaires stratégiques, ni le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, particulièrement en ce qui concerne les garanties négatives de sécurité.

134. Nous restons en effet persuadés que les deux approches, bilatérale et multilatérale, se renforcent et se complètent, lorsqu’il s’agit par exemple des zones exemptes d’armes nucléaires, des zones où l’on prévoit la limitation des armes classiques, et des zones de paix telles que l’océan Indien qui doit devenir, pour notre propre sécurité et pour la paix mondiale, une zone démilitarisée et dénucléarisée. A ce sujet, les initiatives des pays non alignés sont dans l’impasse, mais un traité sur l’océan Indien reste notre objectif final, et de nouveau nous demandons aux grandes puissances de réduire leur présence militaire dans l’océan Indien, comme premier pas vers l’élimination finale de leur présence dans la région et vers la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l’océan Indien une zone de paix” [A/37/333, par. 170]. Telle a été la position unanime des pays non alignés, lors de la réunion ministérielle de leur Bureau de coordination à La Havane en juin dernier.

135. Je voudrais maintenant passer à la situation économique et d’emblée faire observer que la détérioration de la situation, reflet d’une crise structurelle, est devenue l’un des problèmes politiques le plus grave de notre temps, car source potentielle d’instabilité et d’insécurité pour tous les pays, pour les pays en développement qui accusent déjà une croissance négative, comme pour les pays développés où la récession ne cesse de s’approfondir et où le taux de chômage est devenu incontrôlable. La crise est généralisée; elle est globale et elle restera avec nous encore plus longtemps, en raison de la dégradation de l’environnement économique international et de l’ap-

parition de tendances guère favorables à un développement solidaire et intégré.

136. Si les conséquences de la crise ont été ressenties durement par l'ensemble de la communauté internationale, ses effets néfastes sont autrement plus accentués pour les pays en développement. Les répercussions en sont multiples mais il convient d'en souligner quelques-unes. Les pays en développement accusent un important déficit commercial dû essentiellement à l'échange inégal et à la stagnation de leur production. N'étant pas en mesure, malgré les associations de producteurs, de maîtriser les cours des matières premières sur les marchés internationaux, ainsi que le renchérissement des biens d'équipement, ces pays sont réduits à subir "l'inflation à l'importation" et "la baisse à l'exportation", lesquels sont associés à leur tour à une réduction nette des investissements qui les condamne à sacrifier une partie de leur programme de développement.

137. Le déficit de leur balance de paiements, résultant de l'accroissement de leurs obligations financières sur le marché privé de capitaux et le niveau élevé des taux d'intérêt ont entraîné l'augmentation sans précédent de leur dette extérieure évaluée à environ 540 milliards de dollars à la fin de 1981 et dont le seul service atteint en moyenne 25 p. 100 et dépasse même dans certains cas 40 p. 100 de leurs recettes d'exportation.

138. Par ailleurs, sur le plan de la coopération multilatérale, malgré les indications encourageantes, l'aide publique au développement subit un ralentissement; le financement des programmes et fonds du système des Nations Unies devient de plus en plus incertain, en même temps que s'effrite l'appui aux institutions financières multilatérales et que le transfert massif des ressources reste aléatoire.

139. Dans la recherche de solutions à ces problèmes, nous nous permettons simplement de reprendre les points ci-après maintes fois exposés par les Etats membres du Groupe des 77.

140. En premier lieu, les relations d'interdépendance économique perçues comme une réalité du monde actuel sont encore asymétriques et reflètent des inégalités de développement. L'objectif ne peut plus être la relance d'une économie mondiale suivant un processus indifférencié de croissance mais un développement des pays du tiers monde qui réponde pleinement à leurs options.

141. En deuxième lieu, les problèmes posés par le commerce mondial, le financement du développement et le système monétaire international appellent une action concertée et ne peuvent être traités sans une reconnaissance des effets néfastes de certaines politiques nationales sur l'économie mondiale, en particulier celle des pays en développement. Nous n'avons pas suffisamment saisi ces effets en raison de la dispersion des centres de décisions et c'est pourquoi nous croyons qu'il est indispensable que la sixième session de la CNUCED offre aux Etats membres l'occasion de traiter d'une manière intégrée des questions relatives au développement.

142. En troisième lieu enfin, une action commune s'avère nécessaire en vue de restaurer un environnement économique susceptible de favoriser les condi-

tions nécessaires au développement et à la relance de l'économie mondiale compte tenu des objectifs du nouvel ordre économique international.

143. Ces quelques considérations confirment la validité des négociations globales dont nous souhaitons l'ouverture à une date aussi rapprochée que possible. Désireux d'être considérés comme partenaires égaux dans la réforme des relations économiques internationales, les pays du tiers monde ont proposé pour ces négociations un ordre du jour et une procédure traduisant leur conviction que l'équité et la justice pourront seules assurer une réorganisation des rapports régissant des pays longtemps catégorisés selon une conception incorrecte de la division internationale du travail.

144. Au début de cette intervention, nous avons parlé de l'érosion de la responsabilité collective qui ne tient pas seulement au fait que chacun d'entre nous veut apporter, au pire imposer, sa solution. A cet effet, il faut d'abord revitaliser et renforcer ce qu'il convient d'appeler les piliers de l'Organisation, c'est-à-dire tous les organismes ou mécanismes de concertation et de décision sur les plans régional et intergouvernemental, en prenant toutefois soin de ne pas polariser davantage les positions et en adoptant des démarches convergentes dans l'intérêt de la sécurité pour tous et dans tous les domaines. La solution des conflits n'en sera que plus aisée et il est permis d'espérer qu'ils pourront être évités.

145. Cela suppose cependant que nous réexaminions nos priorités en fonction de l'interdépendance permanente des problèmes qui ne cesseront de confronter un monde de plus en plus solidaire. Il n'est pas trop tard, à notre avis, pour désamorcer la confrontation, que ce soit entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud ou même entre pays du Sud, pour faire de la reconnaissance mutuelle des intérêts la pierre angulaire de la coopération et de la coexistence. En somme, face aux crises qui nous assaillent, en tant que Membres de l'Organisation, nous devons garder une attitude ouverte et positive, résister aux tentations de la fragmentation, maintenir les principes communs et librement consentis, sans nous laisser aller au recours à des expédients au nom du pragmatisme et de la soumission aux réalités.

146. C'est dans ce contexte que nous avons étudié avec le plus grand intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Nos préoccupations rejoignent les siennes, et comme l'Organisation n'est pas seulement le symbole de la responsabilité collective mais le cadre le plus approprié pour sa mise en pratique et son épanouissement, nous ne pouvons que nous réjouir si les indications données par le Secrétaire général dans ce rapport peuvent être suivies d'effet, surtout au niveau des membres permanents du Conseil de sécurité. Cela permettrait de mettre fin au défi lancé continuellement à l'autorité et au fonctionnement normal de l'Organisation. Relever ce défi, c'est aussi une des raisons, et non des moindres, pour lesquelles nous nous retrouvons autour de ce débat général. Et, quant à nous, nous renouvelons notre engagement entier d'œuvrer dans ce sens et dans l'intérêt de la paix.

147. Le PRÉSIDENT : Nous venons d'entendre le dernier orateur de cet après-midi. Plusieurs représen-

tants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401, les droits de réponse sont limités à 10 minutes.

148. M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La déclaration prononcée ce matin par le Ministre cubain des affaires étrangères est scandaleuse, même lorsqu'on la compare à d'autres déclarations extrêmes faites par des Etats totalitaires en cette salle depuis quelques semaines. Même si Cuba prétend parler au nom du mouvement des pays non-alignés, tout auditeur avisé sait que Cuba parle en tant que client et chantre du mouvement communiste. Ce discours est donc un ensemble de contre-vérités classiques du marxisme-léninisme, une vue du monde, comme on pouvait s'y attendre, par l'idéologie communiste. Dans son vaste tour d'horizon de la situation mondiale, il n'est pas soufflé mot de l'invasion et de l'occupation de l'Afghanistan non aligné par 100 000 soldats soviétiques. On se contente de mentionner et de justifier au passage l'invasion et l'occupation du Kampuchea autrefois non aligné par plus de 200 000 militaires vietnamiens. Ces omissions, ces contre-vérités de celui qui se prétend le porte-parole des pays non alignés me confondent.

149. J'ai été particulièrement frappé par les propos du Ministre cubain selon lesquels "en Amérique latine, après près d'un siècle de domination impérialiste, la situation ne pourrait être plus désespérée pour des dizaines de millions d'êtres humains qui vivent dans la misère la plus effroyable". [23^e séance, par. 133]. L'actuelle direction cubaine, après 20 ans de totalitarisme, trouve une situation qui ne pourrait être pire pour les quelque 10 millions de sujets soumis à un régime affreux. Nous ne pouvons mieux faire que citer — comme le Ministre lui-même l'a fait ce matin — le président Fidel Castro lorsqu'il déclarait que "Cuba se débat au milieu de difficultés", accablée de problèmes qui risquent "de durer 20 ans ou plus".

150. Les statistiques de la Banque Mondiale indiquent que le produit national brut par habitant a décliné à Cuba de 0,2 p. 100 par an depuis 1960, ce qui en fait le seul pays à connaître un déclin aussi constant malgré une assistance étrangère considérable. En 1959, Cuba avait le troisième revenu par habitant dans l'hémisphère; aujourd'hui, elle a le plus bas. Vingt ans après la révolution, un rationnement sévère se poursuit, l'économie décline et le chômage augmente. C'est vrai, hélas, bien que, en tant qu'Etat client, Cuba reçoive 8 millions de dollars par jour de l'Union soviétique.

151. Sur le plan militaire, les déclarations du Ministre cubain ne pourraient être également plus fausses. Comme il le sait et comme le monde entier le sait, l'Union soviétique entretient la course aux armements d'une manière implacable et sans précédent. L'Amérique n'a pas favorisé la course aux armements et on ne peut même pas parler de "course" aux armements de façon significative.

152. En effet, on ne peut pas parler de "course" lorsque les Soviétiques augmentent leur budget en moyenne de 4 à 5 p. 100, en termes réels, comme ils le font depuis 10 ans, tandis que les Etats-Unis réduisent leurs dépenses militaires de 25 p. 100, en termes réels, depuis 1968.

153. On ne peut pas parler de "course" lorsque les Soviétiques dépensent trois fois plus que les Américains depuis 10 ans pour leurs forces offensives stratégiques et dépensent aujourd'hui trois fois plus que les Etats-Unis rien que pour l'ensemble de leur réarmement stratégique entier.

154. On ne peut pas parler de "course" lorsque l'Union soviétique, depuis 10 ans, a mis au point quatre générations de missiles balistiques intercontinentaux, ICBM, beaucoup plus puissants que les missiles américains lancés à partir de la Terre, ce qui met en doute la possibilité de maintenir la force ICBM américaine basée sur la Terre, tandis que la force des Etats-Unis est essentiellement la même aujourd'hui qu'à l'époque de la signature de l'Accord SALT I.

155. On ne peut pas parler de "course" lorsque l'Union soviétique déploie ses missiles SS-20 "MIRV" à longue portée au rythme de un par semaine alors que les forces nucléaires de théâtre des Etats-Unis en Europe, sur lesquelles nos alliés comptent pour leur défense, n'ont pas été modernisées depuis des années mais réduites de 1 000 ogives depuis deux ans.

156. On ne peut pas parler de "course" lorsque les Soviétiques consacrent 50 p. 100 de plus que les Etats-Unis, depuis 10 ans, à la recherche militaire, à la mise au point et à l'essai d'armes.

157. Enfin, l'on ne peut pas parler de "course" lorsque les Soviétiques consacrent 60 p. 100 de plus que les Etats-Unis pour leurs effectifs militaires, d'une manière générale, et pour leurs forces classiques.

158. Cuba a contribué à la course aux armements dans la région et il compte plus d'hommes sous les armes que tout autre pays d'Amérique latine.

159. Depuis 1975, Cuba a accumulé massivement des armes. Récemment, des MIG-23 FLOGGERS, des hélicoptères d'assaut, une frégate de type KONI et des sous-marins FOXTROT ont été livrés. Les expéditions militaires de l'Union soviétique ont atteint leur plus haut niveau depuis 1962.

160. Ces armes servent clandestinement à déstabiliser le Gouvernement démocratiquement élu d'El Salvador et au terrorisme ailleurs dans la région et dans le monde.

161. Afin de compenser le chômage à l'intérieur du pays, plus de 35 000 mercenaires cubains restent en Afrique centrale et dans la corne de l'Afrique où ils sont engagés dans une guerre brutale contre les Africains.

162. Nous savons que les Cubains ont commencé leur aventure militaire en Afrique, non pas à la demande du Gouvernement angolais, puisqu'il n'existait pas à l'époque où les Cubains sont arrivés. C'est en fait une guerre civile angolaise qui met en cause trois partis de libération et les Cubains sont venus appuyer l'un d'entre eux. Ils ont commencé à se battre et à tuer des Africains à ce moment là, en 1975, et ils ne s'en vont pas, continuant de se battre et de tuer des Africains sept ans plus tard en 1982. Un dirigeant respecté de l'Afrique et un père vénéré de la libération africaine, le Président Félix Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire, a compris la vérité de la situation en 1977 quand il a dit :

"En moins de deux ans, les Cubains ont tué des milliers d'Angolais, nos frères africains, assassinés

de sang-froid. Plus de victimes sont tombées pendant cette courte période qu'au cours des 15 années de guérilla contre le colonialisme portugais. Et pourtant, l'Ouest ne semble que rarement s'apercevoir de cette cynique réalité."

Quelques années plus tard cependant, nous entendons parler dans cette enceinte de cette cynique réalité.

163. Du point de vue des droits de l'homme, le palmarès cubain est également affreux. Aucune opposition politique ni aucun désaccord public ne sont tolérés par l'Etat cubain et par l'appareil du parti. Cuba ne permet même pas à la Croix-Rouge ou à d'autres organisations internationales de visiter ses 1 000 prisonniers politiques. Un exode massif de 125 000 personnes fuyant Cuba a eu lieu lors du pont maritime des Marielles et jusqu'à 500 000 Cubains ont demandé à émigrer.

164. En fait, comme tout le monde le sait maintenant, Cuba est un Etat totalitaire marxiste-léniniste où les citoyens sont privés de l'exercice de leurs droits politiques élémentaires et fondamentaux. La liberté de parole n'existe pas, aucune opposition politique n'est admise, et le gouvernement a quelque 1 000 prisonniers politiques, souvent maintenus dans des conditions lamentables. De grands sacrifices ont été imposés à la population depuis 20 ans, au nom de la révolution et de la reconstruction sociale. Mais l'économie cubaine demeure stagnante et dépend des subsides soviétiques. Le développement reste un objectif lointain et un mécontentement évident est profond.

165. Mon gouvernement ne prend aucun plaisir à réciter cette lugubre litanie. En effet, ce régime hors-la-loi se trouve dans notre propre hémisphère qu'il déstabilise grandement et avilit par son exemple.

166. Pour aller encore plus loin, Cuba sous Castro prétend être le porte-parole légitime des pays non alignés. Mon gouvernement sait qu'il n'en est rien et il est grand temps que ce dernier mensonge cubain soit enfin dénoncé et que l'on n'en fasse plus cas.

167. M. ADAN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Dans une rare démonstration d'hypocrisie flagrante, le Ministre des affaires étrangères de l'Etat impérialiste d'Ethiopie est venu à la tribune de l'Assemblée, à la 22^e séance, pour nier l'invasion non provoquée de mon pays par son régime méprisable. Il s'est ensuite livré à une attaque vicieuse envers le Gouvernement de la Somalie ainsi qu'à l'égard des gouvernements de pays frères arabes. Il est clair que tout cela a été fait dans une tentative futile destinée à détourner l'attention de l'opinion publique mondiale de la violation par son régime de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Somalie, en contravention des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de celle de l'Organisation de l'unité africaine. Une telle démarche n'est pas surprenante car elle est devenue la marque des représentants éthiopiens qui se livrent à des mensonges orwelliens — on blâme la victime — chaque fois que les méfaits de leurs dirigeants mal avisés sont portés à l'attention de la communauté internationale.

168. Je suis certain que même le plus naïf d'entre nous ne croira pas un seul instant aux protestations hypocrites du Ministre éthiopien. Les preuves de l'agression de mon pays par l'Ethiopie sont incontestables : il suffit de regarder la dépêche en première

page du *New York Times* d'aujourd'hui pour s'en rendre compte. Le Ministre des affaires étrangères de Somalie a indiqué dans sa déclaration il y a trois jours, à la 18^e séance, que des brigades éthiopiennes fortement blindées, jouissant d'une protection aérienne et appuyées par des forces étrangères, avaient envahi le territoire de la République démocratique de Somalie le 1^{er} juillet de cette année et à plusieurs reprises ultérieurement. Les représentants se rappelleront que, par l'entremise du Secrétaire général, j'ai également rapporté ces événements, au fur et à mesure qu'ils se sont déroulés, aux Etats Membres des Nations Unies. En dépit des dénégations de l'Ethiopie, les forces éthiopiennes ont en réalité réussi à pénétrer en Somalie à deux endroits, dans un cas jusqu'à 32 km à l'intérieur du territoire, capturant le chef lieu de district de Galdogob et le village de Balamballé.

169. Des cartes d'identité éthiopiennes trouvées sur des soldats capturés et sur des déserteurs, des insignes militaires éthiopiens sur des armes et des équipements capturés, beaucoup d'entre eux comportant des manuels d'opérations soviétiques récents puisqu'ils étaient datés de 1982, ainsi que des documents capturés en russe et en amharique, sont autant de témoins des mensonges et de la duplicité du régime d'Addis-Abeba.

170. Les tentatives de l'Ethiopie en vue de tromper l'opinion publique ont misérablement échoué. Le mois dernier encore, la 69^e Conférence interparlementaire qui se tenait à Rome a confirmé l'agression par l'Ethiopie. Elle a "condamné énergiquement l'invasion militaire effectuée par l'Ethiopie et ses alliés et dirigée contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République démocratique somalie". La Conférence a également demandé instamment "le retrait immédiat, total et inconditionnel de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique somalie". De même, la douzième Conférence arabe au sommet qui s'est tenue récemment à Fez, au Maroc, a résolu "d'aider la République démocratique somalie à faire face aux exigences de la défense de sa souveraineté sur son territoire et à repousser les forces éthiopiennes du territoire somali". Cette agression de la part de l'Ethiopie a également retenu l'attention de la presse internationale et des médias et a été condamnée en août par la communauté internationale dans son ensemble.

171. Le Ministre éthiopien a dit hier que "l'Ethiopie ni ne convoite ni n'a jamais revendiqué aucune partie du territoire somali" [22^e séance, par. 41].

172. Les faits sont tout à fait différents ! Non content de l'agrandissement de son territoire pendant la course à la colonisation du continent africain ce qui, soit dit en passant, a plus que doublé la superficie de son territoire, comme on peut s'en rendre compte facilement en comparant d'anciennes cartes de l'Abysinie avec la carte actuelle de l'Ethiopie impérialiste, le Gouvernement impérial éthiopien a proclamé sans honte sa souveraineté sur l'Erythrée et la Somalie dans un mémoire présenté à la Conférence des ministres des affaires étrangères des quatre puissances à Paris en 1945. J'ai entre les mains une photocopie de ce mémoire, copie que je suis prêt à fournir à toutes délégations intéressées. Ce mémoire s'intitule ni plus

ni moins "Revendication de l'Ethiopie sur l'Erythrée et la Somalie". Il se livre à la distorsion historique suivante :

"C'est un fait établi et qui ne laisse planer aucun doute que la série des migrations qui ont pris place au cours du deuxième et du premier millénaire avant Jésus-Christ à partir du continent asiatique, et en particulier de la péninsule arabe, en direction de la région connue maintenant sous le nom d'Empire d'Ethiopie, traversait une partie de la région de l'Erythrée."

Les représentants prendront certainement note du fait que le mémoire éthiopien dont je cite des passages parle de l'Ethiopie comme d'un "empire". Ce mémoire poursuit :

"L'autre vague de migrations passait par le détroit de Bab-El-Mandeb et aboutissait au peuplement de la région connue maintenant sous le nom de Somalie italienne. Le résultat de ces migrations a été la création de l'Empire d'Ethiopie qui, pendant de nombreux siècles, a englobé les territoires connus maintenant sous les noms d'Erythrée et des diverses Somalies."

Cette politique expansionniste de l'Ethiopie n'a bien entendu aucun fondement historique. Ce mémoire inique est même allé jusqu'à affirmer que l'Ethiopie était "la plus capable" et "la plus préparée" pour administrer à la fois l'Erythrée et la Somalie.

173. Heureusement pour mon pays, le Gouvernement impérial de l'Ethiopie a vu déjouer ses plans lorsqu'il a tenté de s'emparer de la Somalie mais, hélas, il a réussi à recoloniser l'Ogaden et à annexer illégalement l'Erythrée au mépris de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, aux termes desquelles ce malheureux territoire et son peuple auraient dû jouir de leur autonomie en fédération avec l'Ethiopie. Les prétentions colonialistes de l'Ethiopie, sous le dernier Empereur Haïlé Selassié, sur l'Erythrée et la Somalie ont été faites dans la meilleure tradition de la politique impérialiste de l'Ethiopie formulée par son prédécesseur Menelik II qui, dans une lettre circulaire aux puissances européennes en 1891, revendiquait un territoire africain s'étendant au nord jusqu'à Khartoum au Soudan, et au sud jusqu'au lac Victoria. Je dirai en passant que nous lisons, à la page 2 de ce mémoire, ce qui suit : "L'Ethiopie a rendu d'immenses services pour réprimer la révolte du Mahdi" au Soudan et c'est là une preuve intéressante de la collaboration de l'Ethiopie avec l'impérialisme au cours des ans, en dépit des affirmations où elle se vante d'avoir toujours été le champion des luttes de libération de l'Afrique. Frères et sœurs africains, prenez bien note de cela !

174. L'expansionnisme impérialiste et territorial continue de caractériser la politique du régime actuel. Aujourd'hui Mengistu Haile Mariam n'a abandonné que pour la forme le titre d'empereur et ne diffère en rien des bâtisseurs d'empires qui l'on précédé, à savoir Menelik II et Haïlé Selassié I^{er}. C'est pourquoi les entités nationales que l'on veut supprimer dans l'empire d'Ethiopie sont en révolte ouverte, comme l'indique également aujourd'hui le *New York Times*.

175. La junte d'Addis-Abeba parle de révolution et utilise sans répit le jargon habituel — le discours de son Ministre en a été un exemple classique — mais la politique de base de l'Etat impérialiste d'Ethiopie demeure inchangée : elle camoufle les luttes personnelles amères, l'assassinat de collègues, l'oppression d'entités nationales assujetties, l'influence de la corruption d'une mentalité colonialiste même sur le colonisateur, qui sont toujours là.

176. La politique persistante de colonialisme de l'Ethiopie en Ogaden, en Erythrée, à Oromia et Ti-gray, a abouti non seulement au flot de réfugiés le plus important et le plus tragique de l'histoire du continent africain, mais aussi à une plus grande perversité du colonisateur abyssinien.

177. Les provinces de l'Ethiopie qui ont été conquises sont encore le théâtre d'innombrables atrocités qui surpassent même en horreur les récentes tragédies du Liban. C'est pourquoi la préoccupation que le Ministre éthiopien a montrée à l'égard du sort du peuple palestinien est dénuée de toute moralité compte tenu des massacres et du génocide systématiques qui ont été commis par son régime contre les sujets de l'impérialisme éthiopien. Et aucun représentant d'un régime, où ces brutalités continuent d'être la politique officielle, n'a le droit de parler de droits de l'homme, surtout devant l'Assemblée, qui s'emploie à créer un monde plus juste et plus humain.

178. M. SAIGNAVONGS (République démocratique populaire lao) : A la 22^e séance, hier, dans l'exercice de son droit de réponse, le représentant des Etats-Unis a cité avec ferveur et conviction l'extrait d'un article de journal écrit par un renégat vietnamien qui, pour je ne sais quel motif, n'aurait pas hésité à souiller l'honneur de son pays d'origine.

179. Quand on pense que les responsables américains prenaient au sérieux ce genre d'informations ramassées aux quatre coins de la rue, il n'est pas étonnant qu'ils aient essuyé des échecs dans leurs diverses tentatives de coups d'éclat. Telle a été la tentative de libération des otages en Iran, deux ans auparavant; tel a été aussi le coup de main pour libérer les prisonniers américains à Son Tay, au Viet Nam, en 1971; telle a été, de même, l'incursion impudente de leurs agents à l'intérieur du territoire lao, l'année dernière, en violation flagrante du droit international, en vue d'y chercher les restes des soldats américains disparus lors de la guerre d'agression contre les trois pays de l'Indochine. Dans cette dernière tentative, ils avaient ramené des restes qui n'étaient pas ceux d'Américains.

180. En faisant siennes les calomnies contenues dans le texte qu'il a lu, le représentant des Etats-Unis a accusé mon pays d'être un pays occupé. Vraiment, ma délégation ne voit pas quel intérêt il pourrait retirer d'une telle accusation calomnieuse. Oui, le Laos était occupé, mais par les Etats-Unis, jusqu'en 1975. Mais le soulèvement général de notre peuple, à cette date, obligeait les agresseurs à quitter mon pays en catastrophe. Sans doute, ayant encore la nostalgie de cette époque révolue, où l'Ambassadeur des Etats-Unis régnait en proconsul à Vientiane, le Gouvernement américain n'a-t-il pas, jusqu'à présent, pu digérer la couleuvre qu'il avait avalée. Sans doute le représentant des Etats-Unis voulait-il faire oublier à l'opinion

internationale les crimes commis par son gouvernement contre mon pays. Mais, en aucun cas, les Etats-Unis ne pourront, par des calomnies ou par des fables, effacer ces crimes et se dérober devant leurs responsabilités. Car les familles des quelque 550 soldats américains disparus au Laos — je tiens ces chiffres de source américaine — sont toujours là, prêtes à demander des comptes à leur gouvernement.

181. Ma délégation estime donc que de telles allégations calomnieuses de la part des Etats-Unis ne sont pas de nature à favoriser la compréhension mutuelle entre nos deux gouvernements.

182. M. DERESSA (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas l'intention de m'engager dans une polémique stérile avec l'Ambassadeur de Somalie, mais je crois devoir relever certaines inconséquences flagrantes dans sa déclaration et dans celle de la délégation somalie à l'Assemblée.

183. Mardi dernier à la 18^e séance, lorsque ma délégation a exercé son droit de réponse devant les allégations aberrantes du Ministre des affaires étrangères de la Somalie, le même représentant de ce pays a accusé ma délégation d'avoir commis le crime impardonnable de venir à l'Assemblée avec un texte de réponse bien préparé. Aujourd'hui, il est venu lui-même avec un texte interminable de diatribe et de faits déformés, selon l'habitude. Cependant, avant même d'entendre ses vitupérations, je savais ce qu'il allait dire. Je vais donc lire une autre déclaration qui, comme il l'a dit pour mon texte précédent, est manifestement bien préparée — ce sont les termes qu'il a employés. Ce n'est pas moi qu'il faut blâmer si les déclarations de la délégation somalie sont aussi monotones qu'un disque usé et se répètent constamment.

184. Dans l'intervention qu'il a faite mardi dernier et aujourd'hui, le représentant de la Somalie a attaqué les dirigeants prérévolutionnaires de l'Ethiopie en les taxant de colonialisme et d'impérialisme, en dénigrant leur rôle dans l'histoire. Les larmes de crocodile qu'il a versées la dernière fois qu'il a parlé de l'Empereur, qui est mort de mort naturelle à l'âge avancé de 84 ans, montrent en tout cas la confusion totale et l'inconséquence notoire du représentant de la Somalie.

185. Il a aussi parlé de mon pays comme étant l'"Empire State" d'Ethiopie. Eh bien, je peux dire que le seul endroit qui réponde à cette désignation est l'Etat de New York. J'espère que les fondateurs de cette cité cosmopolite et leurs successeurs actuels, à savoir le Gouverneur Hugh Carey et le maire Ed Koch, lui pardonneront d'avoir usurpé le nom majestueux qu'ils avaient réservé pour leur Etat.

186. Le représentant de la Somalie a repris l'allégation de son Ministre des affaires étrangères selon laquelle les forces éthiopiennes avaient franchi la frontière *de facto* de la Somalie. C'est là, de toute évidence, une affabulation grossière. Nos forces n'ont franchi aucune frontière et n'ont occupé aucun territoire. De toute façon, c'est une allégation bizarre, étant donné que la Somalie continue de refuser de reconnaître les frontières internationales. C'est en raison de cette obsession que la Somalie revendique toute la corne de l'Afrique, où paissent ses chameaux et ses vaches — cela s'explique par sa culture nomade, mais c'est une source de contrariété constante

pour tous les voisins de la Somalie, en particulier pour l'Ethiopie.

187. Il n'y a rien de nouveau dans ce que vient de dire le représentant de la Somalie et dans ce qu'a dit son Ministre mardi. L'Assemblée a, une fois de plus, été témoin d'une lamentable tentative de récrire l'histoire et nous n'y répondrons même pas. C'est toujours la même déformation des faits historiques, les mêmes clichés usés et les inventions et cette rhétorique inutile.

188. Malgré ces contrevérités honteuses et ces inventions calomnieuses, la vérité est qu'aucune des régions administratives de l'Ethiopie contigües à la Somalie d'aujourd'hui, et que le régime expansionniste de Mogadiscio veut annexer aujourd'hui, n'aurait jamais pu faire partie de la Somalie, parce que la Somalie n'existait pas en tant qu'Etat sur la carte de l'Afrique avant d'avoir été créée par l'Organisation des Nations Unies. Je mets le représentant de la Somalie au défi de tracer des limites historiques et des frontières de la Somalie internationalement reconnues autres que celles qui ont été fixées par l'ONU dans les années 50.

189. Des remarques désobligeantes ont été aussi lancées contre l'empereur Menelik. La vérité est que les chefs tribaux somalis, sous leurs acacias, se ruinaient en vendant leurs terres aux colonialistes européens du jour pour quelques kilogrammes de riz ou quelques miroirs alors que Menelik avait incité les Ethiopiens à lutter pour leur indépendance et l'intégrité territoriale. Quiconque veut se rendre compte de l'exactitude de ce que j'avance sur les chefs tribaux somalis de cette époque peut se reporter aux comptes rendus du Conseil de tutelle de A à Z. On aura beau falsifier les faits, rien ne pourra minimiser la place qu'a occupée Menelik dans l'histoire, ni effacer les victoires sur le colonialisme et l'impérialisme italiens qu'ont remportées les Ethiopiens à Massawa, Dogali, Senafe et Adowa, sous la brillante direction de Menelik.

190. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 a également été invoquée et déformée par le Ministre des affaires étrangères de la Somalie et par le représentant de ce pays pour légitimer les ambitions expansionnistes de la Somalie.

191. Pour dire le moins, cette déclaration historique, qui souligne les principes de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, ne souffre guère d'ambiguïté. En outre, étant donné que le peuple éthiopien a exercé son droit à l'autodétermination à plusieurs reprises et chaque fois dans des occasions historiques, il n'a nul besoin d'entendre un sermon sur la question, surtout par les représentants d'un régime corrompu et oppresseur. Le rôle que les représentants de la Somalie prétendent vouloir jouer en se faisant les avocats d'un noble principe est pour le moins ridicule. Pour leur gouverne, je leur dirai que le principe de l'autodétermination n'a jamais été censé s'appliquer à un Etat indépendant et souverain ou à certaines parties de son territoire.

192. Si la Somalie pratiquait ce qu'elle prêche avec autant d'ardeur, la restitution de Jubalan et du port de Kismayu, pris au Kenya en 1924, et celle d'autres

territoires enlevés à leurs propriétaires historiques, de même que l'octroi de l'autodétermination aux Isaaq, Mijeyrten, Gedebursie, Habar Awal et autres nationalités opprimées de Somalie seraient, peut-être, un exercice intéressant.

193. Quant à ceux qu'on appelle les réfugiés éthiopiens et auxquels le Ministre des affaires étrangères de la Somalie s'est référé, ma délégation voudrait dire une fois de plus que l'Ethiopie a toujours rejeté les affirmations aberrantes et les chiffres avancés par la Somalie. Il est bien connu que les prétendus réfugiés sont en fait des citoyens somaliens nécessiteux qu'on fait défiler dans les camps de réfugiés, pour des raisons politiques et dans le but de recueillir des fonds. C'est ainsi qu'on détourne massivement l'assistance humanitaire internationale à des fins commerciales et militaires. Il suffit de rappeler à l'Assemblée que l'assistance alimentaire envoyée à ces prétendus réfugiés par des pays étrangers a été vendue ouvertement par le régime, sur place et à l'étranger. Des sacs de riz et de farine fournis par des pays comme la France, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et le Canada sont entassés dans les boutiques et sur les marchés de Mogadiscio et d'ailleurs. Du beurre en boîte envoyé par la Communauté économique européenne au titre de l'aide aux prétendus réfugiés est en vente, par exemple, à Mogadiscio.

194. Qu'on me comprenne bien. Nous ne nous opposons pas à ce qu'une assistance humanitaire soit fournie à ce pays. Ce à quoi nous nous opposons, ce sont les tentatives faites par la Somalie pour obtenir des subventions au profit de son économie mal orientée, mal gérée et chancelante, en se servant de l'Ethiopie comme prétexte et en détournant l'aide à des fins militaires.

195. Le régime de ce pays, qui ne cesse de proclamer qu'il a donné asile à plus de 2 millions de prétendus réfugiés au cours des trois dernières années, prétend à présent abriter 700 000 personnes dans des camps et un nombre aussi important ailleurs sur le territoire. Ce sont là les derniers chiffres qui ont été annoncés par les autorités de Mogadiscio, après des négociations intensives avec certains pays et organisations donateurs qui, en toute conscience, ne pouvaient accepter les exagérations évidentes de la Somalie pour obtenir de l'aide humanitaire.

196. Malgré les appels répétés de l'Ethiopie en faveur d'un contrôle strict, aucune mesure n'a été prise par les organismes des Nations Unies concernés pour corriger ces abus. Tant que des mesures rapides ne seront pas prises pour empêcher ce détournement de l'assistance humanitaire — pratique que le régime de Mogadiscio a su si bien perfectionner — l'Ethiopie devra tenir les gouvernements et les organismes donateurs responsables de la contribution apportée au régime de terreur et d'agression de Mogadiscio.

197. Enfin, le représentant de la Somalie a parlé d'un article paru dans le *New York Times* d'aujourd'hui. Il s'est contenté, bien commodément, de demander instamment aux membres de l'Assemblée de lire seulement le titre de cet article. En fait, si on lit l'article lui-même...

198. Le PRÉSIDENT : Je dois interrompre le représentant de l'Ethiopie, le temps qui lui était imparti étant épuisé.

199. Le représentant de la Somalie a demandé à exercer son droit de réponse une seconde fois. Avant de lui donner la parole, j'aimerais lui rappeler que, conformément à la décision 34/401, il a droit à cinq minutes pour son intervention.

200. M. ADAN (Somalie) [interprétation de l'anglais] : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir rappelé le représentant de l'Ethiopie à l'ordre.

201. Il semble que le représentant de l'Ethiopie ne supporte pas que je me réfère à son pays comme à un empire. Mais cette appellation ne vient pas de moi. J'ai ici le texte d'un mémoire présenté à la Conférence des quatre puissances à Paris en 1945 et intitulé "Mémoire n° 1 du Gouvernement impérial éthiopien". Et ce mémoire parle de l'empire éthiopien à plusieurs reprises. Ce n'est pas moi qui l'appelle ainsi. Voilà pour l'allergie du représentant éthiopien à ce titre.

202. En ce qui concerne les réfugiés, je ne peux accepter ses accusations concernant les chiffres avancés et la distribution de l'aide alimentaire. La communauté internationale sait que la Somalie a chargé une société privée — CARE — du déchargement, du transport et de la distribution des aliments dans les camps de réfugiés. Par conséquent, la Somalie n'a rien à voir avec cette aide alimentaire fournie par la communauté internationale.

203. En ce qui concerne le nombre des réfugiés, la Somalie a accepté qu'un comité comprenant des représentants du gouvernement des pays donateurs, des institutions volontaires et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés procède à un recensement et fournisse des chiffres exacts. Et c'est ce qui a été fait. Mais l'Ethiopie a, jusqu'à présent, refusé d'autoriser ce Comité et, ce faisant, la communauté internationale et le système des Nations Unies à vérifier le nombre de ce qu'on appelle les personnes déplacées et les personnes qui retournent dans leur pays.

204. Le représentant éthiopien a nié qu'il y avait des réfugiés en Somalie. Pourtant, ceux-ci ne cessent de réclamer l'aide du Haut Commissaire des Nations Unies. Ils réclament de l'assistance pour ceux qui sont retournés dans leur pays, c'est-à-dire pour les réfugiés qui sont retournés en Ethiopie et ils reçoivent des millions de dollars. Et d'où reviennent ces réfugiés, si ce n'est de Somalie ? Les remarques du représentant éthiopien sur la situation des réfugiés sont ridicules et ne méritent pas que je m'y arrête en détail car les faits sont connus du monde entier.

205. On ne peut qu'être étonné qu'un représentant du régime éthiopien actuel ait l'audace d'accuser un gouvernement, quel qu'il soit, dans le domaine des droits de l'homme. L'empire éthiopien, vestige d'un âge révolu, poursuit sa politique colonialiste, faisant obstacle au droit légitime des peuples à l'autodétermination. Il a annexé l'Erythrée, il a illégalement occupé la Somalie occidentale et l'Ogaden; il a envahi mon pays et il cherche à présent à déstabiliser la région tout entière.

206. Chacun se souvient encore de la campagne odieuse de terreur déclenchée dans le pays par la clique Mengistu et qui a coûté la vie de dizaines de milliers d'Ethiopiens. Plusieurs de ceux qui ont été tués de sang-froid étaient des enfants et des adoles-

cents, qui étaient souvent torturés avant d'être abattus, parfois même sous les yeux de leurs parents. Dans de nombreux cas, les parents qui venaient réclamer les corps de leurs enfants pour les enterrer devaient verser une certaine somme en échange, proportionnelle au nombre de balles reçues — plus les blessures étaient nombreuses, plus le prix était élevé. Dans d'autres cas, les corps n'étaient pas rendus et étaient jetés dans des fosses communes.

207. Dans un numéro de mars 1979, le *Times* de Londres titrait : "Les corps jonchent les rues d'Addis-Abeba tandis que les brigades de la mort se livrent aveuglément à l'assassinat en masse". Le monde n'a pas oublié non plus le massacre exécuté de sang-froid du dernier empereur. Il n'est pas mort à son heure, il a été assassiné. Le monde n'a pas oublié non plus le massacre de 59 notables, y compris l'ancien Premier Ministre Aklilu Haptewolde et Endalkachew Makonnen, et autres, dont certains de leurs parents semblent à présent disposés à défendre loyalement ceux qui ont perpétré ces atrocités.

208. Lorsque les pires excès de cette campagne de terreur rouge se sont étendus aux provinces, on a alors parlé de "paix de cimetièr" pour décrire la situation à Addis-Abeba.

209. Colin Legum, spécialiste des questions africaines, faisait remarquer dans l'*Observer* du 13 avril 1980 que "toute opposition au régime a été écrasée sans pitié, les exécutions sont fréquentes et sommaires, personne ne connaît le nombre exact de prisonniers politiques qui remplissent actuellement les prisons éthiopiennes, entre 100 000 et 150 000 pour le moins". Colin Legum déclarait encore que les purges, semblables à celles exécutées sous Staline, frappaient systématiquement la classe dirigeante. Le *Times* de Londres du 16 septembre se demandait à combien pouvait s'élever le nombre des personnes emprisonnées dans les terribles prisons éthiopiennes.

210. Tout le monde sait que le dirigeant du régime actuel est parvenu au poste de chef d'Etat en exécutant ses nombreux rivaux. En tant qu'intendant dans l'armée...

211. Le PRÉSIDENT : Je m'excuse auprès du représentant de la Somalie, mais le temps qui lui est imparti est épuisé. Pour être juste, je suis obligé de lui retirer la parole.

212. Je donne la parole au représentant de l'Ethiopie qui va faire une deuxième déclaration dans l'exercice de son droit de réponse. Je lui rappelle que cette intervention ne doit pas dépasser cinq minutes.

213. M. DERESSA (Ethiopie) [interprétation de l'anglais] : Le représentant de la Somalie s'est réjoui que je sois rappelé à l'ordre, mais il a presque remis en question l'autorité de la présidence.

214. Je voudrais terminer ce que j'avais commencé à dire plus tôt.

215. A propos de la mention qu'il a faite du numéro d'aujourd'hui du *New York Times*, je dois dire qu'en l'absence de preuves concrètes à l'appui de ces allégations, le représentant de la Somalie s'accroche

désespérément à des fétus de paille. Dans cet article, le correspondant n'a prétendu à aucun moment avoir une évaluation indépendante et concluante de la situation autre que celle que lui avait donnée l'ambassadeur de la Somalie à la suite d'arrangements préalables et que des clients de la Somalie ont confirmée avec tant d'obligeance. Remarquons la coïncidence : un article paraît ce matin alors que le représentant de la Somalie s'appête à exercer son droit de réponse à l'Ethiopie dans l'après-midi. Les milieux habituels ont fait leur petit effort de relations publiques.

216. Quant à la référence qu'il a faite à l'Union interparlementaire, j'aimerais demander à l'ambassadeur de la Somalie si cette union a été créée dans le seul but de défendre les allégations de la Somalie. Cette union ne fonctionnait-elle pas lorsque la Somalie s'est livrée, avec tout son appareil de guerre, à une agression flagrante de l'Ethiopie, en 1977 ? J'ai le regret de devoir faire remarquer que l'Union manque totalement de crédibilité.

217. Le représentant de la Somalie continue de parler de résolutions. Certes, profitant de son appartenance à des associations chauvines au sein d'organisations dans lesquelles l'Ethiopie n'est pas représentée, les représentants de la Somalie ont préparé des projets, ont imploré des représentants d'appuyer leurs mensonges habituels et ont cherché à faire passer ces documents pour des résolutions de telle ou telle organisation. Comment peut-on s'attendre à ce que l'Ethiopie tienne compte de telles falsifications, ou même les accepte ?

218. En battant le tambour de la guerre froide, les autorités de Mogadiscio ont essayé d'internationaliser leurs problèmes intérieurs. De même, en ayant recours à la rhétorique de la guerre froide, elles ont essayé de s'attirer la sympathie et l'appui de certaines puissances. Mais ce qui est ironique, c'est que tous les régimes somalis qui se sont succédé se sont surpassés pour propager des mensonges. Le régime actuel n'est pas une exception. Récemment encore, alors qu'il prétendait être un allié fidèle de l'URSS, ce régime a accusé les Américains d'être des "impérialistes mielleux" et "l'ennemi numéro un des peuples du monde". Nous savons tous ce que dit ce régime aujourd'hui.

219. Le maréchal Siad Barre, président de la République démocratique somalie, prétendait lui-même avoir fait une contribution à l'idéologie marxiste comme aucun autre homme n'en avait faite et avoir concilié avec succès l'Islam et le marxisme. Aujourd'hui, ils disent autre chose. S'il est possible d'arriver à tromper certaines personnes de temps en temps, on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps.

La séance est levée à 18 h 15.

NOTE

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.